

Agents de la fonction publique : principales caractéristiques

2

Statuts et situations d'emploi **2.1**

Catégories hiérarchiques **2.2**

Catégories socioprofessionnelles et filières **2.3**

Féminisation et égalité professionnelle **2.4**

Âges **2.5**

Travailleurs handicapés **2.6**

Temps partiel **2.7**

Niveaux de diplôme **2.8**

Présentation

A compter des résultats portant sur l'année 2009, l'introduction du nouveau Système d'Information sur les Agents des Services Publics de l'Insee (**SIASP**), permet de fournir **des résultats détaillés comparables sur les agents des trois versants de la fonction publique** et non plus seulement sur la FPE, en particulier sur le sexe, l'âge, et le travail à temps partiel.

Outre la distinction de l'emploi selon le statut des agents, l'emploi est désormais ventilé selon deux critères de niveau de responsabilité : **les catégories hiérarchiques (également appelées statutaires)** de la fonction publique (voir définitions) mais également **catégorie socioprofessionnelle**. Issue de SIASP, qui repose sur la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee. Son utilisation pour la fonction publique devrait permettre de meilleures comparaisons avec le secteur privé. Cette nomenclature n'est pas équivalente à celle issue du FGE et utilisée dans les rapports antérieurs à 2010, qui combinait la PCS de l'Insee et les catégories « statutaires » de la fonction publique. Il a donc paru pertinent pour la nouvelle présentation par catégorie socioprofessionnelle d'articuler les catégories agrégées de la PCS (cadres, professions intermédiaires, employés et ouvriers) avec la catégorie « statutaire » des agents (titulaires selon leur catégorie hiérarchique voire selon leur corps-grade). Cette présentation pourra faire l'objet d'améliorations ultérieures.

En plus des catégories hiérarchiques, l'emploi de **l'encadrement supérieur** (voir définitions) qui rassemble les niveaux hiérarchiques les plus élevés dans chaque versant de la fonction publique est également présenté.

De manière à fournir des éléments quantitatifs sur la diversité et l'égalité, notamment entre les hommes et

les femmes, les statistiques disponibles sur l'emploi sont généralement ventilées selon le sexe. Ces données statistiques ont vocation à alimenter le rapport annuel prévu par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 et précisé par le protocole d'accord du 8 mars 2013 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

Par ailleurs, depuis la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les employeurs publics de plus de vingt salariés sont tenus d'effectuer une déclaration au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Les éléments statistiques sont développés dans la fiche 2.6.

La répartition des agents de la fonction publique selon leur niveau de diplôme est issue de l'enquête Emploi de l'Insee. Depuis le premier trimestre 2006, il est possible de distinguer les agents des trois versants de la fonction publique dans l'Enquête Emploi (cf. *Les agents de trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) dans l'Enquête emploi de l'Insee*, 2011, Documents et méthodes, DGAFP) et d'étudier en détail leurs caractéristiques, notamment leur niveau de diplôme.

Disponibilité des données

L'ensemble des figures présentées dans les fiches thématiques sont reproduites au format Excel sur le site internet : <http://www.fonction-publique.gouv.fr>, rubrique Statistiques / Rapports annuels, ainsi que, pour les figures marquées du signe  dans la rubrique Séries longues, pour disposer de résultats avec la plus grande profondeur historique possible.

Figure 2.1-1 : Effectifs physiques, en équivalents temps plein (ETP) et en équivalents temps plein annualisés (EQTP) par statut des agents des trois fonctions publiques en France (Métropole + DOM)

	au 31 décembre 2012		EQTP annualisé ⁽¹⁾	Évolution entre 2011 et 2012 (en %)		
	Effectifs physiques	ETP		au 31 décembre 2012		EQTP annualisé ⁽¹⁾
				au 31 décembre 2012	ETP	
FPE						
Titulaires	1 538 853	1 493 139	1 506 868	-0,8	-0,8	-1,3
Non-titulaires	351 759	298 507	307 908	1,1	1,3	0,3
Militaires et militaires volontaires	304 290	297 380	301 053	-4,4	-4,5	-2,7
Autres catégories et statuts ⁽²⁾	178 281	167 959	169 679	-1,3	-1,4	-1,8
<i>dont enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat</i>	139 892	130 039	130 714	-0,8	-0,7	-1,0
<i>dont ouvriers d'État</i>	35 545	35 492	36 435	-5,1	-5,1	-5,8
<i>dont apprentis</i>	740	659	663	3,4	9,5	9,4
Total	2 373 183	2 256 986	2 285 508	-1,1	-1,0	-1,3
FPT						
Titulaires ⁽³⁾	1 429 935	1 348 809	1 354 329	1,4	0,9	1,5
Non-titulaires	369 653	283 357	322 577	2,8	2,2	1,5
Autres catégories et statuts ⁽²⁾	62 831	53 132	54 527	2,6	6,7	5,3
<i>dont assistants maternels et familiaux</i>	50 024	43 890	45 416	-0,7	3,4	2,5
<i>dont apprentis</i>	11 048	7 599	7 425	23,2	38,7	32,2
Total	1 862 419	1 685 298	1 731 434	1,7	1,3	1,6
FPH						
Titulaires	829 638	782 268	779 257	0,6	1,1	0,0
Non-titulaires	192 719	172 374	172 670	-0,4	0,5	3,9
Autres catégories et statuts ⁽²⁾	114 616	97 619	104 453	3,4	2,7	0,5
<i>dont médecins</i>	111 236	94 677	101 384	3,3	2,5	0,4
<i>dont assistants maternels et familiaux</i>	2 456	2 156	2 328	-5,4	0,9	2,5
<i>dont apprentis</i>	924	785	741	25,2	34,0	21,7
Total	1 136 973	1 052 260	1 056 381	0,7	1,2	0,7
Total						
Titulaires ⁽³⁾	3 798 426	3 624 216	3 640 454	0,3	0,3	0,0
Non-titulaires	914 131	754 238	301 053	1,5	1,4	1,6
Total Militaires et militaires volontaires ⁽³⁾	304 290	297 380	301 053	-4,4	-4,5	-2,7
Autres catégories et statuts ⁽²⁾	355 728	318 711	328 660	0,8	1,1	0,1
Total	5 372 575	4 994 545	5 073 322	0,3	0,2	0,1

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

(1) EQTP annualisés : équivalents temps plein annualisés calculés sur l'ensemble des postes actifs.

(2) La catégorie « autres catégories et statuts » recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

(3) Pour respecter le secret statistique, dans la FPT les militaires (2 100 sapeurs-pompiers de Marseille) sont regroupés avec les titulaires.

Figure 2.1-2 : Effectifs physiques et équivalents temps plein (ETP) des titulaires des ministères en France (Métropole + DOM) au 31 décembre

Ministères	2011		2012								Évolution 2011-2012 (en %)			
			Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Catégorie indéterminée				Total	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Affaires étrangères et européennes	2 914	2 847	861	852	510	504	1 545	1 499	63	62	2 979	2 918	2,2	2,5
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	24 800	23 895	12 764	12 423	7 299	6 997	4 177	3 948	8	8	24 248	23 376	-2,2	-2,2
Ministères économique et financier	151 895	145 177	44 144	43 068	59 331	56 809	45 187	42 441	134	124	148 796	142 442	-2,0	-1,9
<i>Budget, Comptes publics et Réforme de l'État</i>	139 442	133 125	38 550	37 597	54 880	52 504	43 053	40 413	113	105	136 596	130 619	-2,0	-1,9
<i>Économie, finances et industrie</i>	12 453	12 051	5 594	5 471	4 451	4 304	2 134	2 029	21	19	12 200	11 823	-2,0	-1,9
Culture et Communication	9 733	9 489	3 751	3 701	1 936	1 878	3 904	3 790	15	13	9 606	9 381	-1,3	-1,1
Défense et anciens combattants	35 872	34 865	6 618	6 540	9 960	9 721	18 975	18 304	23	23	35 576	34 588	-0,8	-0,8
Écologie, développement durable, transports et logement	60 463	58 882	17 272	17 011	20 622	20 062	20 894	20 197	37	27	58 825	57 297	-2,7	-2,7
Ministères de l'enseignement	810 106	783 847	734 816	712 206	25 512	24 371	33 031	31 586	248	72	793 607	768 236	-2,0	-2,0
<i>Éducation nationale, jeunesse et vie associative</i>	789 933	764 184	727 934	705 384	24 014	22 903	30 371	29 048	28	26	782 347	757 361	-1,0	-0,9
<i>Enseignement supérieur et Recherche</i>	20 173	19 663	6 882	6 822	1 498	1 468	2 660	2 538	220	46	11 260	10 875	-44,2	-44,7
Intérieur, Outre-mer, Collectivités territoriales et Immigration	169 279	166 590	19 355	19 172	111 584	110 659	36 294	34 894	46	43	167 279	164 768	-1,2	-1,1
<i>Outre-mer</i>	41	41	ns	ns	ns	ns	40	40	-	-	42	42	2,4	2,4
<i>Police</i>	128 982	127 902	13 027	12 951	100 557	99 990	13 453	13 016	13	13	127 050	125 969	-1,5	-1,5
<i>Intérieur, autre</i>	40 256	38 647	6 327	6 220	11 026	10 668	22 801	21 838	33	31	40 187	38 757	-0,2	0,3
Justice et Libertés	70 662	68 714	14 683	14 412	17 688	16 956	38 957	38 018	15	12	71 343	69 398	1,0	1,0
Services du Premier ministre	7 026	6 866	3 859	3 823	1 007	977	2 116	2 033	15	13	6 997	6 846	-0,4	-0,3
Travail, emploi et santé	20 114	19 382	7 931	7 787	5 679	5 444	5 473	5 180	58	54	19 141	18 464	-4,8	-4,7
Total hors enseignants	651 892	632 154	173 784	170 256	255 404	249 016	210 358	201 696	637	427	640 183	621 395	-1,8	-1,7
Total	1 362 864	1 320 553	866 054	840 995	261 128	254 377	210 553	201 890	662	451	1 338 397	1 297 714	-1,8	-1,7

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, titulaires des ministères. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Enseignants : y compris élèves enseignants; hors chercheurs, directeurs d'établissement, inspecteurs, personnels d'orientation et de surveillance.

Note : L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finance initiale de l'année. Les effectifs du budget annexe des Publications officielles et de l'information administrative sont décomptés avec ceux des services du Premier ministre. Les effectifs du budget annexe de contrôle et exploitation aériens sont décomptés avec ceux du ministère de l'Écologie, développement durable, transports et logement.

ns : non significatif.

Thème - Agents de la fonction publique : principales caractéristiques

2

2.1 Statuts et situations d'emploi

Figure 2.1-3 : Effectifs physiques et équivalents temps plein (ETP) des non-titulaires des ministères en France (Métropole + DOM) au 31 décembre

Ministères	2011		2012								Évolution 2011-2012 (en %)			
			Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Catégorie indéterminée				Total	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP		
Affaires étrangères et européennes	586	543	113	111	5	ns	ns	ns	442	397	562	514	-4,1	-5,3
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	3 856	3 155	1 511	1 217	855	718	144	96	1 232	1 111	3 742	3 142	-3,0	-0,4
Ministères économique et financier	6 950	5 376	2 139	2 081	395	381	3 624	2 315	692	584	6 850	5 361	-1,4	-0,3
<i>Budget, Comptes publics et Réforme de l'État</i>	4 941	3 970	1 528	1 479	356	343	2 624	1 826	367	295	4 875	3 943	-1,3	-0,7
<i>Économie, finances et industrie</i>	2 009	1 406	611	602	39	38	1 000	489	325	289	1 975	1 418	-1,7	0,9
Culture et Communication	1 570	1 411	737	657	ns	ns	36	26	767	701	1 541	1 385	-1,8	-1,8
Défense et anciens combattants	7 072	6 739	4 833	4 653	878	737	770	742	492	465	6 973	6 597	-1,4	-2,1
Écologie, développement durable, transports et logement	3 815	3 464	943	897	51	49	664	550	1 900	1 734	3 558	3 231	-6,7	-6,7
Ministères de l'enseignement	60 099	48 267	27 218	23 957	23 335	16 514	6 144	5 109	2 433	1 816	59 130	47 395	-1,6	-1,8
<i>Éducation nationale, jeunesse et vie associative</i>	57 752	46 214	26 484	23 256	23 293	16 476	5 641	4 709	2 110	1 509	57 528	45 950	-0,4	-0,6
<i>Enseignement supérieur et Recherche</i>	2 347	2 054	734	701	42	39	503	399	323	307	1 602	1 445	-31,7	-29,6
Intérieur, Outre-mer, Collectivités territoriales et Immigration	13 865	12 644	1 096	949	625	482	10 398	9 571	1 413	1 289	13 532	12 291	-2,4	-2,8
<i>Outre-mer</i>	17	16	-	-	-	-	17	16	-	-	17	16	0,0	0,0
<i>Police</i>	11 147	10 084	384	260	436	295	9 559	8 798	521	434	10 900	9 786	-2,2	-3,0
<i>Intérieur, autre</i>	2 701	2 543	712	689	189	187	822	757	892	855	2 615	2 489	-3,2	-2,1
Justice et Libertés	5 500	4 125	1 096	958	1 816	1 328	2 747	2 407	438	395	6 097	5 089	10,9	23,4
Services du Premier ministre	1 897	1 646	930	910	359	284	304	211	351	343	1 944	1 748	2,5	6,2
Travail, emploi et santé	2 427	2 239	1 373	1 326	160	151	238	187	328	290	2 099	1 955	-13,5	-12,7
Total hors enseignants ⁽¹⁾	73 091	58 921	15 877	14 683	22 254	14 747	25 050	21 200	10 426	9 086	73 607	59 716	0,7	1,3
Total	107 637	89 608	41 989	37 718	28 480	20 650	25 071	21 215	10 488	9 125	106 028	88 708	-1,5	-1,0

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, non-titulaires des ministères. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole + DOM (hors Com et étranger).

Enseignants : y compris élèves enseignants; hors chercheurs, directeurs d'établissement, inspecteurs, personnels d'orientation et de surveillance.

Note : L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finance initiale de l'année. Les effectifs du budget annexe des Publications officielles et de l'information administrative sont décomptés avec ceux des services du Premier ministre. Les effectifs du budget annexe de contrôle et exploitation aériens sont décomptés avec ceux du ministère de l'Écologie, développement durable, transports et logement.

ns : non significatif.

Figure 2.2-1 : Répartition par statut et catégorie hiérarchique des effectifs par versant de la fonction publique au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM)

	Catégorie A (en %)	Catégorie B (en %)	Catégorie C (en %)	Catégorie indéterminée ⁽¹⁾ (en %)	Total
Fonction publique de l'État (ministères et Épa)					
Titulaires	64,3	19,4	16,3	0,1	1 538 853
Non-titulaires	32,7	32,7	25,9	8,8	351 759
Autres catégories et statuts ⁽²⁾	75,7	7,4	16,9	0,1	178 281
Total agents civils	59,9	20,6	18,0	1,6	2 068 893
<i>dont enseignants</i>	98,0	2,0	0,0	0,0	954 322
<i>dont non-enseignants</i>	27,3	36,5	33,3	2,9	1 114 571
Militaires et militaires volontaires	13,0	54,3	32,7	0,0	304 290
Total FPE	53,9	24,9	19,9	1,4	2 373 183
Fonction publique territoriale					
Titulaires ⁽³⁾	8,7	13,4	76,7	1,2	1 429 935
Non-titulaires	11,1	15,0	65,3	8,6	369 653
Autres catégories et statuts ⁽²⁾	4,1	0,4	95,4	0,1	62 831
Total FPT	9,0	13,3	75,1	2,6	1 862 419
Fonction publique hospitalière					
Titulaires	23,8	24,0	52,2	0,0	829 638
Non-titulaires	18,0	16,9	65,0	0,1	192 719
Autres catégories et statuts ⁽²⁾	96,9	0,0	3,1	0,0	114 616
Total FPH	30,2	20,4	49,4	0,0	1 136 973
FPE+FPT+FPH					
Titulaires ⁽³⁾	34,5	18,1	46,9	0,5	3 798 426
Non-titulaires	20,9	22,2	50,1	6,9	914 131
Autres catégories et statuts ⁽²⁾	69,9	3,8	26,3	0,1	355 728
Total agents civils	59,9	20,6	18,0	1,6	2 068 893
<i>dont enseignants</i>	98,0	2,0	0,0	0,0	954 322
<i>dont non-enseignants</i>	27,3	36,5	33,3	2,9	1 114 571
Militaires et militaires volontaires ⁽³⁾	13,0	54,3	32,7	0,0	304 290
Ensemble	33,3	19,9	45,3	1,5	5 372 575

Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Enseignants : y compris élèves enseignants ; hors chercheurs, directeurs d'établissement, inspecteurs, personnels d'orientation et de surveillance.

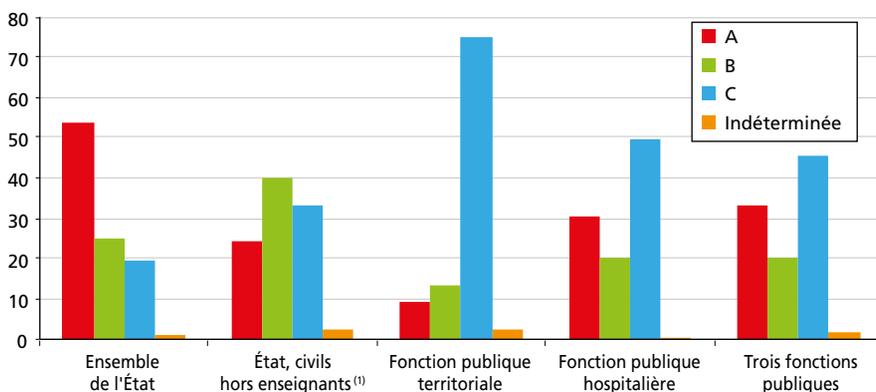
Note de lecture : 64,3 % des agents titulaires de la FPE sont des agents de catégorie A.

(1) La qualité de la catégorie hiérarchique doit faire l'objet d'améliorations dans la nouvelle source d'information assurant le suivi statistique des agents de la fonction publique, en particulier pour les non-titulaires.

(2) La catégorie «autres catégories et statuts» recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

(3) Pour respecter le secret statistique, dans la FPT les militaires (2 100 sapeurs-pompiers de Marseille) sont regroupés avec les titulaires.

Figure 2.2-2 : Répartition des effectifs physiques par catégorie hiérarchique par versant de la fonction publique au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM)



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière.

(1) Enseignants : professeurs de l'enseignement supérieur, professeurs agrégés, certifiés et assimilés, enseignants en coopération, chercheurs, professeurs des collèges et maîtres auxiliaires, instituteurs et assimilés, élèves enseignants. Hors chercheurs, directeurs d'établissement, inspecteurs, personnels d'orientation et de surveillance.

Figure 2.3-1 : Effectifs physiques par catégorie socioprofessionnelle (PCS-Insee) dans les trois fonctions publiques au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM)

		Effectifs physiques	Part de femmes (en %)	Part de titulaires (en %)	Part de non-titulaires (en %)
FPE (ministères et Épa)	Cadres et professions intellectuelles supérieures	791 377	51,3	71,3	12,3
	<i>dont catégorie A</i>	787 712	51,3	71,4	12,2
	<i>dont catégorie B</i>	2 958	59,4	67,4	18,6
	Professions Intermédiaires	871 989	66,1	71,2	14,4
	<i>dont catégorie A</i>	484 384	75,6	88,0	2,7
	<i>dont catégorie B</i>	383 843	54,5	50,6	29,3
	<i>dont catégorie C</i>	3 616	7,4	6,8	14,5
	Employés, ouvriers	709 436	42,4	49,9	18,1
	<i>dont catégorie A</i>	6 637	47,0	12,4	87,2
	<i>dont catégorie B</i>	204 189	18,3	49,8	1,0
	<i>dont catégorie C</i>	467 280	51,8	53,6	19,3
Indéterminée	381	47,2	8,4	91,3	
	Total FPE	2 373 183	54,1	64,8	14,8
FPT	Cadres et professions intellectuelles supérieures	142 259	55,0	70,3	27,9
	<i>dont catégorie A</i>	140 955	55,0	70,8	27,4
	<i>dont catégorie B</i>	231	50,2	25,1	74,0
	Professions Intermédiaires	271 717	66,4	78,5	21,4
	<i>dont catégorie A</i>	26 038	89,2	91,1	8,9
	<i>dont catégorie B</i>	242 178	63,9	77,5	22,4
	<i>dont catégorie C</i>	1 184	58,5	54,7	43,2
	Employés, ouvriers	1 401 525	59,9	78,5	17,3
	<i>dont catégorie A</i>	297	63,3	38,1	51,9
	<i>dont catégorie B</i>	4 788	45,8	85,9	13,8
	<i>dont catégorie C</i>	1 395 106	60,0	78,6	17,2
Indéterminée	46 918	68,1	34,4	63,8	
	Total FPT	1 862 419	60,7	76,8	19,9
FPH	Cadres et professions intellectuelles supérieures	140 225	54,0	11,0	9,9
	<i>dont catégorie A</i>	140 141	54,0	11,0	9,8
	<i>dont catégorie B</i>	26	57,7	15,4	84,6
	Professions Intermédiaires	434 570	84,5	87,5	12,5
	<i>dont catégorie B</i>	230 461	83,3	86,0	14,0
	<i>dont catégorie C</i>	2 045	54,2	37,5	57,7
	Employés, ouvriers	561 331	77,8	77,3	22,2
Indéterminée	847	66,4	20,8	24,1	
	Total FPH	1 136 973	77,4	73,0	17,0
3 FP	Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 073 861	52,2	63,3	14,0
	Professions Intermédiaires	1 578 276	71,2	76,9	15,1
	Employés, ouvriers	2 672 292	59,0	70,7	18,5
	Indéterminée	48 146	67,9	34,0	63,3
		Total 3 FP	5 372 575	61,3	70,7

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole et DOM (hors COM et étranger).

Note : La catégorie socioprofessionnelle, issue de SIASP-Insee, repose désormais sur la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee, qui est la nomenclature de référence pour le suivi de l'emploi et des salaires à l'Insee. Son utilisation pour la fonction publique devrait donc permettre de meilleures comparaisons avec le secteur privé. Cette nomenclature n'est pas équivalente à celle issue du FGE et utilisée dans les précédents rapports, qui combinait la PCS de l'Insee et les catégories « statutaires » de la fonction publique. Il a donc paru pertinent pour la nouvelle présentation par catégorie socioprofessionnelle d'articuler les catégories agrégées de la PCS-Insee (cadres, professions intermédiaires, employés et ouvriers) avec la catégorie « statutaire » des agents (titulaires selon leur catégorie hiérarchique voire selon leur corps-grade, non-titulaires).

En plus des titulaires et non-titulaires, les effectifs intègrent notamment des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

Figure 2.3-2 : Effectifs physiques par catégorie socioprofessionnelle (*) et catégorie hiérarchique dans les ministères fin 2011 et fin 2012 en France (métropole + DOM) (1^{ère} partie)

	Situation au 31 décembre 2012		Situation au 31 décembre 2011 ⁽¹⁾		Évolution entre 2011 et 2012	
	Effectifs physiques	Part de femmes (en %)	Effectifs physiques	Part de femmes (en %)	Effectifs physiques	Part de femmes (en %)
Ensemble	1 338 386	61,0	1 362 858	60,7	-1,8	0,27
<i>dont : total enseignants</i>	<i>697 989</i>	<i>68,8</i>	<i>710 728</i>	<i>68,3</i>	<i>-1,8</i>	<i>0,49</i>
PCS cadres et professions intellectuelles supérieures dont :	446 567	55,2	454 153	54,9	-1,7	0,31
Cadres de catégorie A+ ⁽²⁾	28 472	40,2	32 610	40,1	-12,7	0,14
Encadrement et direction ⁽³⁾	9 543	27,6	9 395	26,8	1,6	0,79
Inspection, contrôle et expertise ⁽⁴⁾	11 823	54,2	11 761	53,4	0,5	0,77
Enseignement supérieur, recherche et assimilés ⁽⁵⁾	7 012	34,0	11 372	37,5	-38,3	-3,45
Cadres de catégorie A (à l'exception des A+)	417 693	56,2	420 962	56,0	-0,8	0,19
Attachés et inspecteurs	51 472	54,3	51 435	53,8	0,1	0,51
dont attachés et inspecteurs principaux	8 759	52,4	8 325	52,4	5,2	-0,02
Ingénieurs de l'État (sauf militaires) ⁽⁶⁾	17 739	28,2	17 537	28,5	1,2	-0,27
Professeurs certifiés et agrégés	294 707	59,7	298 957	59,5	-1,4	0,2
Autres enseignants de catégorie A	3 693	46,7	3 843	45,4	-3,9	1,3
Police (commandants)	4 053	15,3	3 788	15,1	7,0	0,22
Autres cadres de catégorie A ⁽⁷⁾	46 029	50,9	45 402	50,4	1,4	0,53
Cadres de catégorie B	357	71,7	408	69,9	-12,5	1,86
PCS de professions intermédiaires dont :	582 356	71,5	588 198	71,0	-1,0	0,45
Professions intermédiaires de catégorie A dont :	419 970	75,4	416 135	74,5	0,9	0,88
Professeurs des écoles	324 152	81,6	325 340	81,3	-0,4	0,31
Professeurs de lycée professionnel	59 927	48,9	61 107	48,7	-1,9	0,26
Professeur de collège d'enseignement général	3 288	56,2	3 992	55,7	-17,6	0,43
Autres enseignants PI A	1 782	45,9	1 939	46,4	-8,1	-0,51
Police (capitaine et lieutenant)	6 371	27,1	6 847	26,3	-7,0	0,76
Autres professions intermédiaires de catégorie A	24 450	75,1	16 910	64,3	44,6	10,76

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, Département des études et des statistiques.

Champ : France métropolitaine. Agents titulaires civils des ministères.

(*) Voir définitions et méthodes.

(1) Actualisation des données relatives 2011 et redressement des PCS pour 0,4 % de agents.

(2) La catégorie A+ recouvre l'ensemble des corps et cadres d'emplois culminant en hors échelle, recrutant par la voie de la promotion interne dans des corps de catégorie A, recrutant a minima au niveau de la licence et dont les missions fixées par les statuts particuliers correspondent à des fonctions supérieures d'encadrement, de direction, d'expertise, de contrôle ou d'inspection.

(3) Regroupe les emplois à la décision du gouvernement et assimilés, les autres emplois et corps de direction et d'encadrement supérieur (par exemple les dirigeants d'administration centrale).

(4) Regroupe les corps ENA Juridictions administratives et financières (dont la Cour des comptes), les Juridictions judiciaires (dont les magistrats) ainsi que les corps d'inspection et de contrôle.

(5) Regroupe les chercheurs, les professeurs de l'enseignement supérieur, les maîtres de conférence, les inspecteurs de l'enseignement.

(6) Par exemple : ingénieurs des travaux publics de l'État.

(7) Par exemple : conseiller principal d'éducation.

Note : les données 2012 relatives aux militaires n'étant pas d'une qualité suffisante, ce tableau est restreint dans cette édition aux titulaires civils.

Figure 2.3-2 : Effectifs physiques par catégorie socioprofessionnelle (*) et catégorie hiérarchique dans les ministères fin 2011 et fin 2012 en France (métropole + DOM) (2^{ème} partie)

	Situation au 31 décembre 2012		Situation au 31 décembre 2011 ⁽¹⁾		Évolution entre 2011 et 2012	
	Effectifs physiques	Part de femmes (en %)	Effectifs physiques	Part de femmes (en %)	Effectifs physiques	Part de femmes (en %)
Professions intermédiaires de catégorie B dont :	162 332	61,4	171 305	62,6	-5,2	-1,23
Greffiers	8 867	87,8	8 618	87,7	2,9	0,1
Instituteurs	5 364	75,8	6 181	75,7	-13,2	0,08
Autres enseignants PI de catégorie B	8	87,5	6	33,3	33,3	54,17
Personnels administratifs et techniques (secrétaires administratifs, contrôleurs et techniciens)	119 047	61,8	108 924	65,2	9,3	-3,39
dont secrétaires administratifs	28 948	75,1	28 020	75,2	3,3	-0,13
Corps d'encadrement de l'administration pénitentiaire (commandants, capitaines et lieutenants pénitentiaires)	995	29,2	989	28,3	0,6	0,84
Autres professions intermédiaires de catégorie B	28 051	49,6	46 587	50,9	-39,8	-1,35
PCS employés et ouvriers dont :	309 463	49,5	320 033	49,9	-3,3	-0,48
Employés et ouvriers de catégorie B dont :	98 185	18,1	99 886	17,9	-1,7	0,2
Police (corps d'encadrement et d'application : gardiens de la paix, brigadiers...)	98 128	18,1	99 830	17,9	-1,7	0,21
<i>dont brigadiers (yc chefs et majors)</i>	45 002	15,5	42 842	14,9	5,0	0,6
<i>dont gardiens de la paix</i>	53 126	20,3	56 988	20,2	-6,8	0,15
Autres employés, ouvriers de catégorie B	57	77,2	56	80,4	1,8	-3,17
Employés et ouvriers de catégorie C dont :	210 553	64,1	214 910	64,6	-2,0	-0,45
Adjoints administratifs et adjoints techniques	178 731	70,7	187 659	70,8	-4,8	-0,08
Personnel surveillant de l'administration pénitentiaire	25 099	19,8	24 659	19,8	1,8	-0,04
Autres employés, ouvriers de catégorie C	6 723	54,7	2 592	40,5	159,4	14,24
PCS indéterminée			474	59,5		

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, Département des études et des statistiques.

Champ : France métropolitaine. Agents titulaires civils des ministères de l'État.

(*) Voir définitions et méthodes.

(1) Actualisation des données relatives 2011 et redressement des PCS pour 0,4 % des agents.

Figure 2.3-3 : Effectifs physiques et répartition des agents de la fonction publique territoriale⁽¹⁾ par statut et filière d'emploi au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM)

	Effectifs physiques	Titulaires (en %)	Non-titulaires (en %)	Part de non-titulaires dans la filière (en %)
Administrative	407 617	24,0	17,6	16,0
Animation	87 190	3,7	9,5	40,2
Culturelle	71 580	3,4	6,1	31,6
Incendie-Secours	38 725	2,7	0,1	0,7
Médico-sociale	76 316	4,0	5,1	24,8
Médico-technique	2 136	0,1	0,2	25,6
Sécurité	21 001	1,4	0,2	2,6
Sociale	162 721	8,9	9,5	21,6
Sportive	18 679	0,9	1,5	30,5
Technique	825 523	48,8	34,6	15,5
Autres cas	37 879	1,0	6,6	64,2
Hors filières et indéterminée ⁽²⁾	51 890	1,2	9,1	64,9
Total⁽¹⁾	1 801 257	100,0	100,0	20,5

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : FPT. Emplois principaux. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole + Dom (hors COM et étranger).

Note de lecture : 24,0% des titulaires et 17,6 % des agents non titulaires de la FPT travaillent dans la filière administrative. 16,0 % des agents travaillant dans la filière administrative sont non titulaires.

(1) Hors assistants maternels et familiaux, apprentis, collaborateurs de cabinet et Pacte.

(2) Il s'agit par définition de la NET (Nomenclature des emplois territoriaux) des emplois non classables ailleurs.

Figure 2.3-4 : Effectifs physiques et répartition des personnels non médicaux de la fonction publique hospitalière par statut et filière d'emploi au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM)

	Effectifs physiques	Titulaires (en %)	Non-titulaires (en %)	Part de non-titulaires dans la filière (en %)
Administrative	111 980	10,6	12,5	21,6
Médico-technique	54 211	5,4	5,0	17,6
Socio-éducative	25 116	2,3	3,0	23,0
Soignante	712 972	71,6	61,8	16,7
Technique-ouvrière	109 838	10,1	13,7	24,0
Hors filière ⁽¹⁾ et indéterminée	11 620	0,1	4,0	66,3
Total	1 025 737	100,0	100,0	18,8

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : FPH, hors médecins et internes. Emplois principaux. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).

Note de lecture : Parmi les agents de la filière administrative, 21,6 % sont des non-titulaires. 10,6 % des titulaires et 12,5 % des non-titulaires travaillent dans la filière administrative.

(1) Il s'agit par définition de la NEH (Nomenclature des emplois hospitaliers) des emplois non classables ailleurs, comme par exemple les travailleurs handicapés en C.A.T, les formateurs occasionnels et les apprentis.

Figure 2.4-1 : Taux de femmes par type d'employeur et catégorie hiérarchique dans les trois versants de la fonction publique au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM)

		A	B	C	Indéterminée ⁽¹⁾	Total
FPE	Ministères	63,6	36,0	46,5	59,7	53,6
	Épa de la FPE	43,5	64,8	68,0	56,0	55,8
	Total	60,5	42,1	51,5	57,3	54,1
FPT	Régions	57,6	64,9	57,4	45,8	57,8
	Départements	65,2	71,8	55,5	69,8	60,8
	Secteur communal	58,5	59,5	61,0	68,4	60,9
	Total	60,3	63,5	60,0	68,4	60,7
FPH	Hôpitaux	72,9	83,7	76,9	42,2	77,0
	Établissements d'hébergement pour personnes âgées	81,5	87,9	87,5	82,0	87,0
	Autres établissements médico-sociaux	67,9	71,2	64,5	61,5	66,8
	Total	73,1	83,2	77,7	51,1	77,4
	3 FP	62,9	55,9	62,4	64,0	61,3
	Privé	-	-	-	-	44,3

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole et DOM (hors COM et étranger).

Note de lecture : dans la FPE, 63,6 % des agents des ministères de catégorie A sont des femmes.

(1) La qualité de la catégorie hiérarchique doit faire l'objet d'améliorations dans SIASP, en particulier pour les non-titulaires.

Figure 2.4-2 : Taux de femmes par statut et catégorie hiérarchique dans les trois versants de la fonction publique au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM)

	Statut	A	B	C	Indéterminée ⁽¹⁾	Total	Total hors enseignants
FPE	Titulaires	62,0	46,8	64,5	44,6	59,5	52,9
	Non-titulaires	48,7	67,8	66,2	57,9	60,3	62,1
	Autres catégories et statuts ⁽²⁾	73,2	48,9	14,9	25,7	61,6	15,9
	Total agents civils	62,0	52,5	60,9	57,3	59,8	54,2
	Total agents civils hors enseignants	48,5	52,1	60,9	57,3	54,2	54,2
	Militaires et militaires volontaires	13,2	15,0	16,2	43,8	15,2	15,2
	Total	60,5	42,1	51,5	57,3	54,1	45,8
FPT	Titulaires ⁽³⁾	62,0	64,3	56,1	74,7	58,0	58,0
	Non-titulaires	56,1	61,1	70,5	65,0	67,0	67,0
	Autres catégories et statuts ⁽²⁾	46,8	56,7	87,9	42,1	86,0	86,0
	Total	60,3	63,5	60,0	68,4	60,7	60,7
FPH	Titulaires	84,5	84,2	77,4	48,0	80,7	80,7
	Non-titulaires	80,4	77,2	78,4	55,3	78,5	78,5
	Autres catégories et statuts ⁽²⁾	50,4	69,2	85,0	35,7	51,4	51,4
	Total	73,1	83,2	77,7	51,1	77,4	77,4
FPE+FPT+FPH	Titulaires ⁽³⁾	65,4	62,5	62,5	72,8	63,5	62,9
	Non-titulaires	56,1	67,5	71,8	61,5	66,8	67,8
	Autres catégories et statuts ⁽²⁾	62,7	49,1	64,3	30,7	62,6	55,2
	Total agents civils	62,0	52,5	60,9	57,3	59,8	54,2
	Total agents civils hors enseignants	48,5	52,1	60,9	57,3	54,2	54,2
	Militaires et militaires volontaires ⁽³⁾	13,2	15,0	16,2	43,8	15,2	15,2
	Total	62,9	55,9	62,4	64,0	61,3	60,2

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole et DOM (hors COM et étranger).

Note de lecture : dans la FPT, 62,0 % des agents titulaires de catégorie A sont des femmes.

(1) La qualité de la catégorie hiérarchique doit faire l'objet d'améliorations dans SIASP, en particulier pour les non-titulaires.

(2) La catégorie «autres catégories et statuts» recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

(3) Pour respecter le secret statistique, dans la FPT les militaires (2 100 sapeurs-pompiers de Marseille) sont regroupés avec les titulaires.

Figure 2.4-3 : Part de femmes parmi les agents titulaires et non-titulaires des ministères par ministère et catégorie hiérarchique au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM)

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Catégorie indéterminée ⁽¹⁾		Total 2012		Total 2011	
	Part de femmes parmi les titulaires (en %)	Part de femmes parmi les non-titulaires (en %)	Part de femmes parmi les titulaires (en %)	Part de femmes parmi les non-titulaires (en %)	Part de femmes parmi les titulaires (en %)	Part de femmes parmi les non-titulaires (en %)	Part de femmes parmi les titulaires (en %)	Part de femmes parmi les non-titulaires (en %)	Part de femmes parmi les titulaires (en %)	Part de femmes parmi les non-titulaires (en %)	Part de femmes parmi les titulaires (en %)	Part de femmes parmi les non-titulaires (en %)
Affaires étrangères et européennes	37,9	46,0	47,8	ns	67,4	0,0	ns	51,4	55,0	50,0	54,8	49,3
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	48,9	46,7	53,5	61,2	82,9	73,6	ns	66,6	56,2	57,6	55,7	56,7
Budget, Comptes publics et Réforme de l'État	47,6	41,5	60,8	58,1	64,6	70,5	58,4	48,0	58,3	58,8	58,5	59,3
Culture et Communication	48,0	43,8	58,1	ns	55,1	ns	ns	64,9	52,9	55,0	52,4	52,9
Défense et anciens combattants	28,7	31,3	45,2	26,4	66,6	46,4	ns	54,1	53,5	34,0	54,2	37,0
Écologie, développement durable, transports et logement	32,5	40,5	37,3	ns	47,7	49,8	ns	53,8	39,6	49,3	39,4	49,0
Économie, finances et industrie	41,2	45,2	60,1	ns	77,7	73,2	ns	55,7	54,5	61,7	54,4	59,8
Éducation nationale, jeunesse et vie associative	69,1	57,7	79,7	73,5	86,0	82,6	ns	74,6	70,1	67,2	69,8	65,7
Enseignement supérieur et Recherche	37,5	37,2	53,8	ns	52,4	57,3	ns	58,2	42,6	48,1	46,7	46,9
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	32,2	26,2	23,5	ns	73,3	37,2	ns	56,2	35,3	36,9	35,0	36,7
Justice et Libertés	61,4	55,7	75,0	60,5	41,4	63,5	ns	58,2	53,8	60,8	53,8	62,2
Services du Premier ministre	40,3	45,7	70,8	63,8	68,8	36,2	ns	57,3	53,3	49,6	53,6	51,8
Travail, emploi et santé	45,8	57,5	72,9	75,6	84,4	75,2	ns	62,5	64,9	61,7	64,3	60,8
Total	65,0	51,3	45,1	69,0	64,1	56,9	38,1	61,1	60,9	58,4	60,7	57,5
Total hors enseignants	48,9	46,9	46,2	70,4	64,5	66,2	44,2	57,9	52,9	62,1	52,4	61,6

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

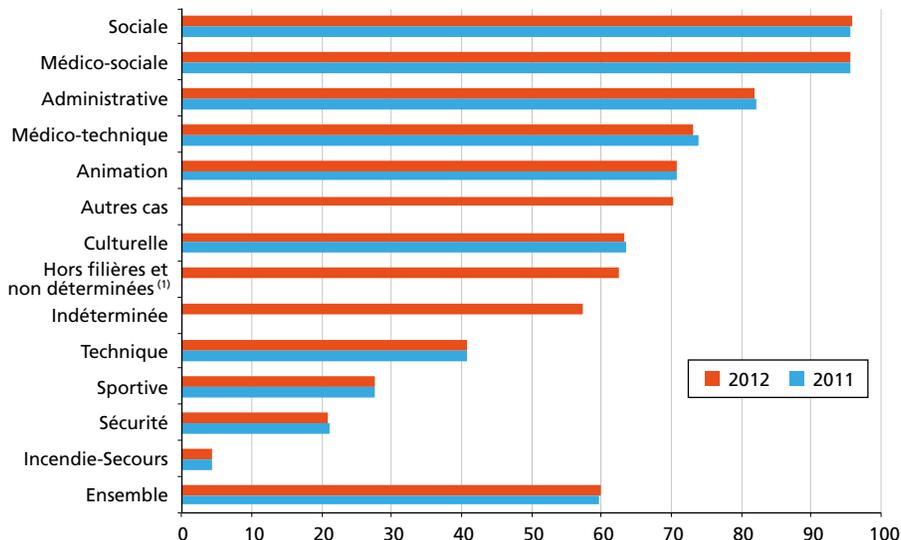
Champ : emplois principaux, titulaires et non-titulaires des ministères. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole et DOM (hors COM et étranger).

ns : non significatif. En deçà d'un seuil fixé à 50 salariés la part de femmes par statut n'a pas été calculée.

(1) La qualité de la catégorie hiérarchique doit faire l'objet d'améliorations dans SIASP, en particulier pour les non-titulaires.

2.4 Féminisation et égalité professionnelle

Figure 2.4-4 : Part de femmes par filière d'emploi dans la FPT (*) fin 2011 et fin 2012 en France (Métropole + DOM) [en %]



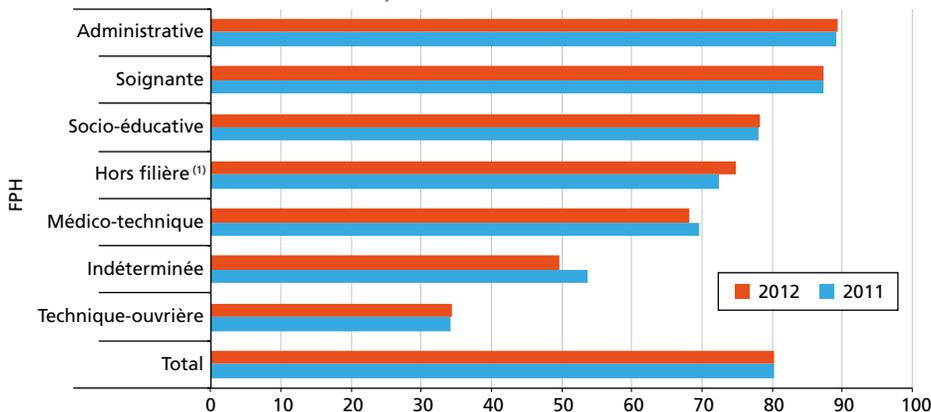
Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole et DOM (hors COM et étranger).

(*) Hors assistants maternels et familiaux, apprentis, collaborateurs de cabinet et Pacte.

(1) Il s'agit par définition de la NET (Nomenclature des emplois territoriaux) des emplois non classables ailleurs.

Figure 2.4-5 : Part de femmes par filière d'emploi parmi les personnels non médicaux dans la FPH (*) fin 2011 et fin 2012 en France (Métropole + DOM) [en %]



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts, hors médecins et internes. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole et DOM (hors COM et étranger).

(*) Hors médecins et internes.

(1) Il s'agit par définition de la NEH (Nomenclature des emplois hospitaliers) des emplois non classables ailleurs, comme par exemple les travailleurs handicapés en C.A.T, les formateurs occasionnels et les apprentis.

Figure 2.4-6 : Effectifs et part des femmes dans les emplois et corps de direction et d'encadrement supérieur* de la fonction publique au 31 décembre 2012

	2011		2012	
	Effectif total	Part des femmes (en %)	Effectif total	Part des femmes (en %)
Corps et emplois d'encadrement supérieur et de direction, dont :	9 773	26,9	9 865	27,7
Corps et emplois à la décision du gouvernement :				
décret de 1985 et assimilés	442	16,3	474	17,7
Ambassadeurs	40	15,0	48	18,8
Préfets	185	9,7	202	10,9
Secrétaires généraux	40	22,5	46	21,7
Recteurs d'académie	30	26,7	29	27,6
Directeurs d'administration centrale	130	23,8	132	25,8
Cadres dirigeants divers (chefs de services de l'Inspection générale, délégués...)	17	0,0	17	5,9
Autres corps et emplois d'encadrement et de direction	9 331	27,4	9 391	28,2
Chefs de service et Sous-directeurs d'administration centrale, décret n°2012-32	452	28,1	446	27,4
Directeur de projet et expert de haut niveau	143	37,1	150	37,3
Cadres dirigeants des services déconcentrés	69	20,3	69	24,6
Directeurs d'administration territoriale	835	25,5	772	24,1
Autres emplois supérieurs d'administration central	87	19,5	164	14,0
Corps Ena conception et management ⁽¹⁾	1 990	27,5	2 034	29,4
Ingénieurs	2 444	27,0	2 401	27,9
Commissaires de Police	1 530	25,4	1 534	25,6
Administrateurs Insee	493	32,7	500	34,0
Architectes et urbanistes de l'État	358	39,9	368	41,8
Conservateurs généraux du patrimoine	132	40,9	135	42,2
Administrateurs généraux des finances publiques	675	20,9	705	22,1
Divers	123	34,1	113	40,7
Encadrement supérieur et emplois de direction de la FPT	5 982	25,0	5 985	25,9
Emplois de direction de la FPT⁽¹⁾⁽²⁾	947	22,8	881	24,6
Encadrement supérieur de la FPT	5 035	25,4	5 104	26,1
Administrateurs territoriaux	1 759	39,1	1 759	39,5
Administrateur hors classe	660	25,3	681	26,7
Administrateur ⁽²⁾	1 099	47,4	1 078	47,5
Ingénieurs territoriaux en chef	3 276	18,0	3 345	19,0
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1 141	14,5	1 083	14,7
Ingénieur en chef de classe normale	2 135	19,9	2 262	21,1
Encadrement supérieur et emplois de direction de la FPH	5 614	42,7	5 617	43,5
Emplois de direction	4 581	45,4	4 374	47,3
Directeur d'hôpital (DH)	3 070	39,6	2 846	41,1
DH, Emplois fonctionnels	186	17,2	263	20,5
DH, Hors classe	2 158	37,4	1 937	40,4
DH, Classe normale	726	51,8	646	51,5
Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3 S)	1 511	57,2	1 528	58,8
D3S, Emplois fonctionnels	17	11,8	12	0,0
D3S, Hors classe	686	50,9	734	53,3
D3S, Classe normale	808	63,6	782	65,0
Encadrement supérieur de la FPH	1 033	30,7	1 243	30,4
Ingénieurs hospitaliers en chef	1 033	30,7	1 243	30,4

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ FPE : emplois principaux, titulaires des ministères et des EPA. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Champ FPT et FPH : emplois principaux, tous statuts. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Note : Les titulaires A+ d'un corps donné détachés sur un emploi fonctionnel apparaissent ici dans l'emploi de détachement et non pas dans le corps d'origine.

* Dans la FPE, les corps d'encadrement supérieur d'inspection, de contrôle et d'expertise et ceux de l'enseignement supérieur et de recherche ne sont pas comptabilisés dans ce tableau (voir Figure 2.4-7). C'est également le cas des médecins territoriaux de la FPT.

(1) Comprend les emplois de directeur général des services ou directeur, de directeur adjoint général des services ou directeur adjoint, de directeur général des services techniques et de directeur de services techniques.

Les effectifs de directeur général des services et ceux de directeur, directeur adjoint des services ou directeur adjoint, peuvent avoir été légèrement surreprésentés. En effet, les mentions des termes «directeur» et «directeur adjoint» sans le qualificatif «général» peuvent conduire à inclure les directeurs de collectivités qui n'occupent pas un emploi fonctionnel (au sens de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984).

(2) Comprend les personnels de la Ville de Paris.

Figure 2.4-7 : Effectifs et part de femmes des titulaires A+ de la FPE (ministères + EPA) par type de population

	2011		2012	
	Effectif total	Part des femmes (en %)	Effectif total	Part des femmes (en %)
Ensemble des titulaires A+, dont :	99 998	36,7	100 940	37,1
<i>Corps et emplois d'encadrement supérieur et de direction, dont :</i>	<i>9 773</i>	<i>26,9</i>	<i>9 865</i>	<i>27,7</i>
<i>Corps et emplois à la décision du gouvernement : décret de 1985 et assimilés</i>	<i>442</i>	<i>16,3</i>	<i>474</i>	<i>17,7</i>
Ambassadeurs	40	15,0	48	18,8
Préfets	185	9,7	202	10,9
Secrétaires généraux	40	22,5	46	21,7
Recteurs d'académie	30	26,7	29	27,6
Directeurs d'administration centrale	130	23,8	132	25,8
Cadres dirigeants divers (chefs de services de l'Inspection générale, délégués...)	17	0,0	17	5,9
Autres corps et emplois d'encadrement supérieur et de direction	9 331	27,4	9 391	28,2
Chefs de service et Sous-directeurs d'administration centrale, décret n°2012-32	452	28,1	446	27,4
Directeur de projet et expert de haut niveau	143	37,1	150	37,3
Cadres dirigeants des services déconcentrés	69	20,3	69	24,6
Directeurs d'administration territoriale	835	25,5	772	24,1
Autres emplois supérieurs d'administration central	87	19,5	164	14,0
Corps Ena conception et management ⁽¹⁾	1 990	27,5	2 034	29,4
Ingénieurs	2 444	27,0	2 401	27,9
Commissaires de Police	1 530	25,4	1 534	25,6
Administrateurs Insee	493	32,7	500	34,0
Architectes et urbanistes de l'État	358	39,9	368	41,8
Conservateurs généraux du patrimoine	132	40,9	135	42,2
Administrateurs généraux des finances publiques	675	20,9	705	22,1
Divers	123	34,1	113	40,7
Inspection, contrôle et expertise	12 312	53,8	12 374	54,6
Corps Ena de Juridictions administratives et financières (dont Cour des comptes) ⁽¹⁾	1 857	34,3	1 949	34,9
Corps et emplois de juridictions judiciaires (dont magistrats des tribunaux, personnels ⁽²⁾ des tribunaux de grandes instances, des cours d'appels et de la Cour de cassation)	7 929	60,3	7 900	61,3
Corps et emplois d'inspection et contrôle (dont corps Ena) ⁽¹⁾	1 140	29,3	1 157	30,3
Autres corps d'inspections (dont médecins de l'Éducation nationale)	1 386	63,0	1 368	64,0
Enseignement supérieur, recherche et assimilés ⁽³⁾	77 913	35,2	78 701	35,5
Chercheurs	20 890	34,8	21 628	34,5
Professeurs de l'enseignement supérieur	19 604	21,4	19 637	22,1
Maîtres de conférence	36 132	42,9	36 159	43,3
Inspecteurs de l'enseignement	1 287	39,0	1 277	39,2

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

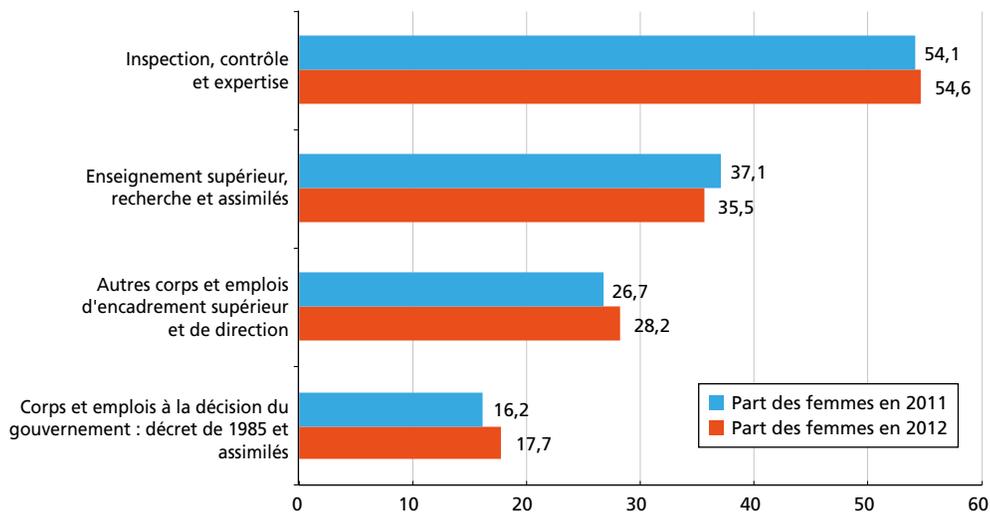
Champ : emplois principaux des titulaires des ministères et des EPA, titulaires. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger). (1) Les inspecteurs généraux des Affaires sociales et les inspecteurs généraux des Finances qui sont également des corps de débouché de l'Éna, sont classés parmi les titulaires relevant des corps d'inspection et de contrôle.

(2) Comprend les Présidents des tribunaux de grandes instances, des cours d'appels et de la Cour de cassation.

(3) Dans le cadre de la loi LRU et du passage à l'autonomie des universités qui en découle, des personnels ont été transférés du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche vers les Épa (universités).

Figure 2.4-8 : Part des femmes titulaires A+ de la FPE (ministères + EPA) par type de population au 31 décembre 2012

[en %]



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, titulaires des ministères et des EPA. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Note : Les titulaires A+ d'un corps donné détachés sur un emploi fonctionnel apparaissent ici dans l'emploi de détachement et non pas dans le corps d'origine.

Figure 2.5-1 : Âge moyen par statut et catégorie hiérarchique dans les trois versants de la fonction publique au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM)
[en années]

	Statut	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie indéterminée ⁽¹⁾	Total
FPE	Titulaires	43,6	44,3	46,4	52,5	44,2
	Non-titulaires	38,1	35,9	40,1	38,8	38,0
	Autres catégories et statuts ⁽²⁾	44,4	42,2	47,8	46,3	44,8
	Total agents civils	43,2	42,0	45,0	39,3	43,2
	Militaires et militaires volontaires	39,5	37,1	26,8	20,2	34,0
	Total	43,1	40,6	41,1	39,2	42,0
FPT	Titulaires ⁽³⁾	47,0	45,4	45,2	46,2	45,4
	Non-titulaires	41,2	36,2	38,9	39,4	38,8
	Autres catégories et statuts ⁽²⁾	35,2	20,9	46,0	20,0	45,4
	Total	45,4	43,3	44,1	41,7	44,1
FPH	Titulaires	38,8	44,4	43,6	50,3	42,6
	Non-titulaires	33,6	34,9	35,3	45,7	35,0
	Autres catégories et statuts ⁽²⁾	41,7	28,3	44,8	41,4	41,8
	Total	39,2	43,1	41,7	47,5	41,3
FPE+FPT+FPH	Titulaires	43,2	44,6	45,0	46,6	44,3
	Non-titulaires	37,9	35,8	38,2	39,1	37,7
	Autres catégories et statuts ⁽²⁾	43,1	41,7	46,6	39,0	44,0
	Total agents civils	42,6	42,6	43,7	40,8	43,1
	Militaires et militaires volontaires	39,5	37,1	26,8	20,2	34,0
	Total	42,6	41,8	43,0	40,8	42,6

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole et DOM (hors COM et étranger).

Note de lecture : dans la FPH, les agents titulaires de catégorie A ont en moyenne 38,8 ans.

(1) La qualité de la catégorie hiérarchique doit faire l'objet d'améliorations dans SIASP, en particulier pour les non-titulaires.

(2) La catégorie « autres catégories et statuts » recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

(3) Pour respecter le secret statistique, dans la FPT les militaires (2 100 sapeurs-pompiers de Marseille) sont regroupés avec les titulaires.

Figure 2.5-2 : Part des agents de moins de 30 ans et part de ceux de 50 ans ou plus dans les trois versants de la fonction publique par statut et par sexe, au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM)

		Âge moyen (en années)			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
		Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
FPE	Titulaires	44,7	43,9	44,2	6,3	8,2	7,4	35,0	33,1	33,9
	Non-titulaires	37,2	38,4	38,0	37,2	28,8	32,1	20,6	20,4	20,5
	Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	46,3	43,9	44,9	5,3	9,2	7,7	43,2	33,0	36,9
	Total agents civils	43,6	43,0	43,2	11,4	11,8	11,7	33,3	30,9	31,9
	Militaires et militaires volontaires	34,5	31,8	34,1	36,8	45,0	38,1	8,6	3,7	7,9
	Total	41,4	42,6	42,0	17,4	13,0	15,0	27,4	29,9	28,8
FPT	Titulaires ⁽²⁾	45,1	45,5	45,4	6,7	5,9	6,2	37,2	37,8	37,5
	Non-titulaires	38,8	38,8	38,8	29,8	29,1	29,3	23,5	22,8	23,0
	Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	30,5	47,9	45,5	65,0	11,0	18,5	20,2	53,7	49,0
	Total	43,9	44,2	44,1	11,2	11,2	11,2	34,7	35,2	35,0
FPH	Titulaires	44,4	42,2	42,7	9,1	13,8	12,9	36,4	29,1	30,5
	Non-titulaires	36,4	34,6	35,0	36,5	44,6	42,8	17,1	14,1	14,7
	Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	44,6	39,2	41,8	18,8	32,3	25,7	42,1	25,1	33,4
	Total	43,2	40,7	41,3	15,6	20,3	19,2	34,5	26,2	28,1
FPE+FPT+FPH	Titulaires	44,9	44,0	44,3	6,8	8,9	8,2	36,1	33,6	34,5
	Non-titulaires	37,7	37,7	37,7	34,1	32,8	33,2	21,3	19,8	20,3
	Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	44,6	43,6	44,0	14,9	15,7	15,4	41,2	35,9	37,9
	Total agents civils	43,7	42,8	43,1	11,9	13,9	13,2	34,0	31,1	32,2
	Militaires et militaires volontaires	34,5	31,8	34,1	36,8	45,0	38,1	8,6	3,7	7,9
	Total	42,5	42,6	42,6	15,0	14,3	14,6	30,9	30,8	30,8
Privé	40,8	40,9	40,9	19,6	19,3	19,4	25,8	26,0	25,9	

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole et DOM (hors COM et étranger).

Note de lecture : 6,3 % des hommes titulaires de la FPE ont moins de 30 ans.

(1) La catégorie «autres catégories et statuts» recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

(2) Pour respecter le secret statistique, dans la FPT les militaires (2 100 sapeurs-pompiers de Marseille) sont regroupés avec les titulaires.

Thème - Agents de la fonction publique : principales caractéristiques

2.5 Âges

Figure 2.5-3 : Âge moyen, part des moins de 30 ans et part des 50 et plus pour les agents des trois versants de la fonction publique par sexe et nature de l'employeur au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM)

		Âge moyen (en années)			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
		Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
FPE	Ministères	41,4	42,9	42,2	16,6	11,3	13,7	26,9	30,6	28,9
	Épa	41,7	41,2	41,4	21,2	20,1	20,6	29,8	27,3	28,4
	Total FPE	41,4	42,6	42,0	17,4	13,0	15,0	27,4	29,9	28,8
FPT	Régions	46,1	46,1	46,1	6,0	5,5	5,7	39,3	38,7	39,0
	Départements	43,8	45,7	44,9	9,3	7,9	8,4	33,5	40,1	37,5
	Secteur communal	43,8	43,7	43,7	12,0	12,4	12,2	34,7	33,8	34,2
	Total FPT	43,9	44,2	44,1	11,2	11,2	11,2	34,7	35,2	35,0
FPH	Hôpitaux	43,2	40,6	41,2	15,8	20,5	19,5	34,7	26,1	28,1
	EHPA	43,8	41,3	41,6	13,2	18,8	18,0	34,1	26,5	27,5
	Autres établissements médico-sociaux	42,9	41,8	42,1	13,5	16,6	15,6	31,4	28,6	29,5
	Total FPH	43,2	40,7	41,3	15,6	20,3	19,2	34,5	26,2	28,1
Total 3 FP		42,5	42,6	42,6	15,0	14,3	14,6	30,9	30,8	30,8

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole et DOM (hors COM et étranger).

Note de lecture : 15,8 % des hommes travaillant dans les hôpitaux relevant de la FPH ont moins de 30 ans.

Figure 2.5-4 : Part des moins de 30 ans et part des 50 ans et plus par catégorie hiérarchique et par sexe dans les trois versants de la fonction publique au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM)

		Âge moyen (en années)			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
		Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
FPE	Catégorie A	44,2	42,3	43,1	9,8	11,1	10,6	34,9	27,2	30,2
	Catégorie B	39,9	41,7	40,6	17,0	17,5	17,2	19,8	29,4	23,8
	Catégorie C	37,6	44,5	41,1	34,4	13,2	23,5	22,4	39,8	31,4
	Catégorie Indéterminée ⁽¹⁾	40,1	38,6	39,2	29,2	29,5	29,4	27,1	21,8	24,1
	Total	41,4	42,6	42,0	17,4	13,0	15,0	27,4	29,9	28,8
FPT	Catégorie A	46,2	44,9	45,4	6,2	7,9	7,2	42,8	38,5	40,2
	Catégorie B	44,1	42,9	43,3	10,0	12,2	11,4	35,5	30,7	32,4
	Catégorie C	43,7	44,4	44,1	11,6	11,0	11,3	33,7	35,9	35,0
	Catégorie Indéterminée ⁽¹⁾	41,3	41,9	41,7	23,2	20,2	21,1	30,3	31,0	30,8
	Total	43,9	44,2	44,1	11,2	11,2	11,2	34,7	35,2	35,0
FPH	Catégorie A	43,4	37,7	39,2	18,5	29,7	26,7	36,6	18,6	23,5
	Catégorie B	43,6	43,0	43,1	13,4	14,1	14,0	36,9	33,8	34,3
	Catégorie C	42,9	41,4	41,7	14,2	17,6	16,8	32,3	27,3	28,4
	Catégorie Indéterminée ⁽¹⁾	50,2	45,0	47,5	8,0	9,8	8,9	60,6	36,4	48,2
	Total	43,2	40,7	41,3	15,6	20,3	19,2	34,5	26,2	28,1
FPE+FPPT+FPFH	Catégorie A	44,3	41,5	42,6	10,6	15,0	13,4	35,9	26,3	29,9
	Catégorie B	41,0	42,4	41,8	15,3	15,0	15,2	24,2	31,1	28,1
	Catégorie C	42,0	43,6	43,0	17,7	13,3	14,9	30,7	34,0	32,8
	Catégorie Indéterminée ⁽¹⁾	40,8	40,8	40,8	25,9	23,4	24,3	29,0	27,8	28,2
	Total	42,5	42,6	42,6	15,0	14,3	14,6	30,9	30,8	30,8

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole et DOM (hors COM et étranger).

Note de lecture : 36,6 % des hommes de catégorie A dans la FPH ont plus de 50 ans.

(1) La qualité de la catégorie hiérarchique doit faire l'objet d'améliorations dans SIASP.

Figure 2.5-5 : Part de moins de 30 ans et part des 50 ans et plus par catégorie hiérarchique et par sexe dans les emplois et corps de direction et d'encadrement supérieur* dans les trois versants de la fonction publique au 31 décembre 2012

	Âge moyen			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Corps et emplois d'encadrement supérieur et de direction, dont :	48,6	45,3	47,7	7,3	9,8	8,0	53,7	41,5	50,3
Corps et emplois à la décision du gouvernement : décret de 1985 et assimilés	55,7	55,2	55,6	0,0	0,0	0,0	81,3	85,7	82,1
Ambassadeurs	60,3	58,6	59,9	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	100,0
Préfets	57,4	58,2	57,5	0,0	0,0	0,0	88,9	90,9	89,1
Secrétaires généraux	53,3	55,1	53,7	0,0	0,0	0,0	72,2	100,0	78,3
Recteurs d'académie	57,1	56,9	57,0	0,0	0,0	0,0	81,0	100,0	86,2
Directeurs d'administration centrale	51,3	52,2	51,5	0,0	0,0	0,0	61,2	70,6	63,6
Cadres dirigeants divers (chefs de services de l'Inspection générale, délégués...)	56,3	51,0	56,0	0,0	0,0	0,0	93,8	100,0	94,1
Autres corps et emplois d'encadrement supérieur et de direction	48,2	45,0	47,3	7,8	10,1	8,4	52,1	40,1	48,7
Chefs de service et Sous-directeurs d'administration centrale, décret n°2012-32	49,7	49,6	49,7	0,0	0,0	0,0	52,2	52,5	52,2
Directeur de projet et expert de haut niveau	54,9	55,7	55,2	0,0	0,0	0,0	84,0	89,3	86,0
Cadres dirigeants des services déconcentrés	55,8	55,4	55,7	0,0	0,0	0,0	75,0	76,5	75,4
Directeurs d'administration territoriale	54,0	52,8	53,7	0,0	0,0	0,0	78,0	71,5	76,4
Autres emplois supérieurs d'administration central	55,5	55,0	55,4	0,0	0,0	0,0	85,8	95,7	87,2
Corps Ena de conception et management	48,4	46,6	47,9	2,8	5,0	3,4	47,4	42,5	46,0
Ingénieurs	44,6	39,7	43,3	20,5	21,0	20,6	44,2	22,7	38,2
Commissaires de Police	45,3	40,0	43,9	5,2	14,0	7,4	35,6	19,6	31,5
Administrateurs Insee	42,5	43,1	42,7	20,0	18,2	19,4	35,5	40,0	37,0
Architectes et urbanistes de l'État	49,5	43,7	47,1	1,9	6,5	3,8	51,9	27,9	41,8
Conservateurs généraux du patrimoine	57,2	56,2	56,8	0,0	0,0	0,0	91,0	84,2	88,1
Administrateurs généraux des finances publiques	55,2	53,3	54,8	0,0	0,0	0,0	82,3	74,4	80,6
Divers	53,6	48,1	51,4	0,0	0,0	0,0	68,7	45,7	59,3
FPE									
Encadrement supérieur et emplois de direction de la FPT	53,2	48,5	52,0	0,9	3,7	1,6	72,7	53,6	67,8
Emplois de direction de la FPT ^{(1) (2)}	53,1	50,7	52,5	0,3	0,9	0,5	70,5	65,4	69,2
Encadrement supérieur de la FPT	53,2	48,1	51,9	1,0	4,2	1,8	73,1	51,7	67,5
Administrateurs territoriaux ⁽²⁾	50,7	46,7	49,1	3,4	7,8	5,1	61,8	48,3	56,5
Ingénieurs territoriaux en chef	54,2	49,7	53,4	0,1	0,3	0,1	77,5	55,4	73,3
FPT									
Encadrement supérieur et emplois de direction de la FPH	51,0	46,1	48,8	2,0	5,5	3,6	62,6	44,5	54,7
Emplois de direction	51,3	46,0	48,8	2,6	6,1	4,3	64,8	44,6	55,2
Directeur d'hôpital (DH)	51,4	46,7	49,5	2,6	4,3	3,3	64,6	46,5	57,2
Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S)	50,8	45,0	47,4	2,4	8,6	6,0	65,2	42,2	51,6
Encadrement supérieur de la FPH	50,1	46,8	49,1	0,7	2,1	1,1	56,6	43,9	52,8
Ingénieurs hospitaliers en chef	50,1	46,8	49,1	0,7	2,1	1,1	56,6	43,9	52,8
FPH									

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ FPE : emplois principaux, titulaires des ministères et des EPA. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Champ FPT et FPH : emplois principaux, tous statuts. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger). Note : Les titulaires A+ d'un corps donné détachés sur un emploi fonctionnel apparaissent ici dans l'emploi de détachement et non pas dans le corps d'origine.

* Dans la FPE, les corps d'encadrement supérieur d'inspection, de contrôle et d'expertise et ceux de l'enseignement supérieur et de recherche ne sont pas comptabilisés dans ce tableau (voir Figure 2.4-7). C'est également le cas des médecins territoriaux de la FPT.

(1) Comprend les directeurs généraux ou directeurs de service, les directeurs adjoints généraux ou directeurs adjoints des services, les directeurs généraux techniques et les directeurs des services techniques. Les effectifs de directeur général des services et ceux de directeur, directeur adjoint des services ou directeur adjoint, peuvent avoir été légèrement surreprésentés. En effet, les mentions des termes «directeur» et «directeur adjoint» sans le qualificatif «général» peuvent conduire à inclure les directeurs des collectivités qui n'occupent pas un emploi fonctionnel (au sens de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984).

(2) Y compris les personnels de la Ville de Paris.

Figure 2.5-6 : Âge moyen, part des moins de 30 ans et part des 50 ans et plus des agents de la FPE au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM)

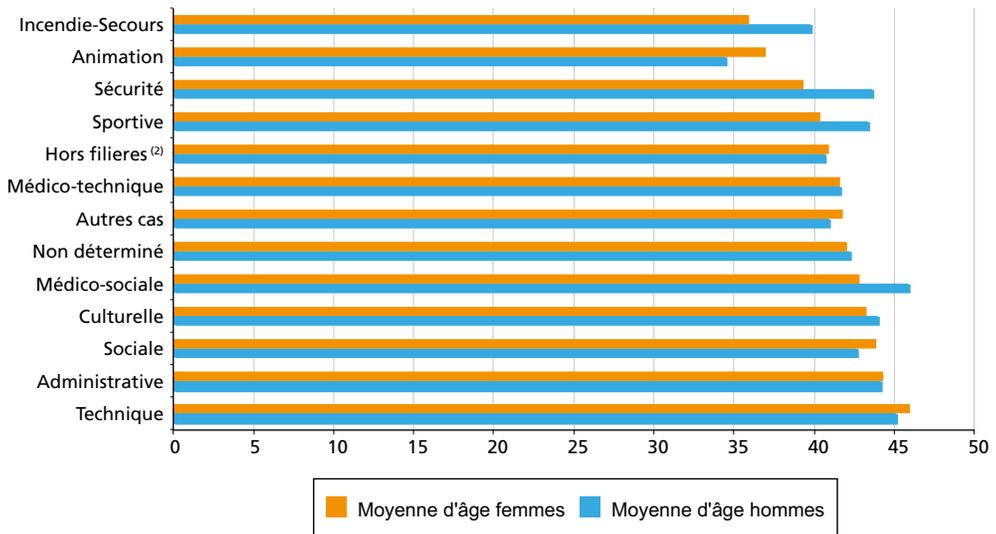
	Moyenne d'âge (en année)		Part des moins de 30 ans (en %)		Part des 50 ans et plus (en %)	
	Ministères	Épa	Ministères	Épa	Ministères	Épa
Affaires étrangères et européennes	45,6	42,2	10,6	12,9	40,7	26,9
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	46,1	41,1	5,3	19,2	39,8	25,5
Budget, Comptes publics et Réforme de l'État	47,4	48,0	4,9	6,6	49,0	53,6
Culture et Communication	48,5	42,9	4,0	14,3	50,4	30,5
Défense et anciens combattants	36,3	41,8	33,1	23,7	15,5	34,9
Écologie, développement durable, transports et logement	46,2	44,9	7,7	9,7	44,3	37,8
Économie, finances et industrie	47,2	41,8	9,7	20,5	51,4	30,2
Éducation nationale, jeunesse et vie associative	43,0	33,4	9,6	49,5	29,1	11,1
Enseignement supérieur et Recherche	46,6	42,1	7,1	18,5	40,3	29,7
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	39,7	43,5	18,3	10,8	20,6	31,6
Justice et Libertés	42,8	44,0	12,4	7,4	30,0	31,2
Services du Premier ministre	46,3	39,1	8,6	26,9	43,0	22,5
Travail, emploi et santé	48,2	43,9	4,9	8,7	53,1	33,4
Total	42,2	41,4	13,7	20,6	28,9	28,4

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole et DOM (hors COM et étranger).

Note : L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année. Les effectifs du budget annexe des publications officielles et de l'information administrative sont décomptés avec ceux des Services du Premier ministre. Les effectifs du budget annexe de contrôle et exploitation aériens sont décomptés avec ceux du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

Figure 2.5-7 : Âge moyen des agents de la FPT (*) par filière (par ordre croissant⁽⁰⁾) et par sexe au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM)



Source : SIASP, Insee, Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

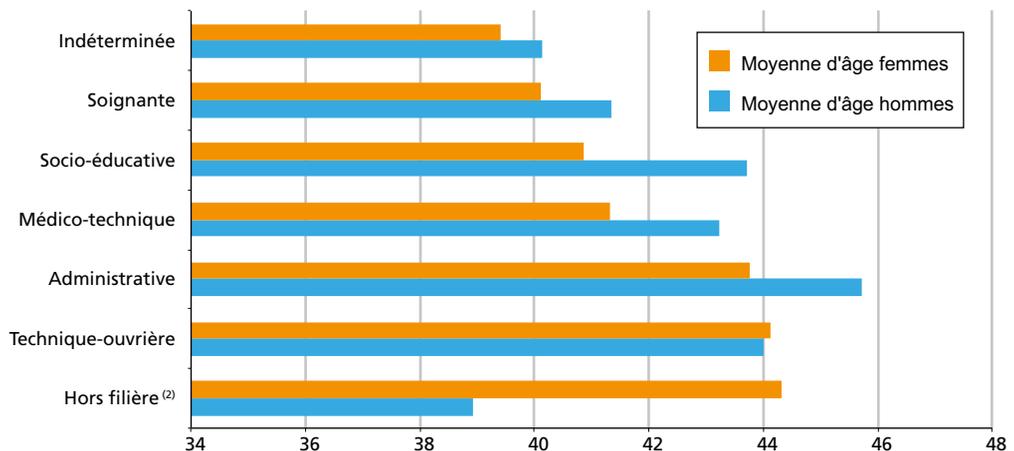
Champs : emplois principaux. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

(*) Hors assistants maternels et familiaux, apprentis, collaborateurs de cabinet de Pacte.

(1) Par ordre croissant selon l'âge moyen des femmes.

(2) Il s'agit par définition de la NET (Nomenclature des emplois territoriaux) des emplois non classables ailleurs.

Figure 2.5-8 : Âge moyen des agents de la FPH (*) par filière (par ordre croissant⁽⁰⁾) et par sexe au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM)



Source : SIASP, Insee, Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

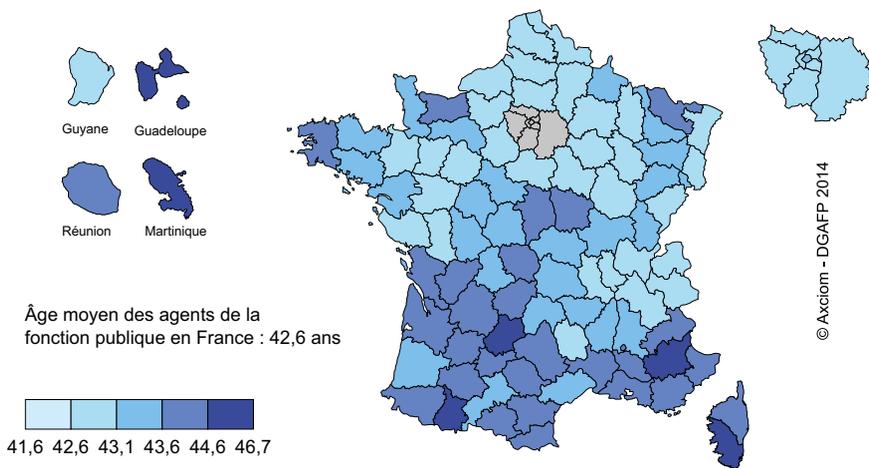
Champs : emplois principaux. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

(*) Hors médecins et internes.

(1) Par ordre croissant selon l'âge moyen des femmes.

(2) Il s'agit par définition de la NEH (Nomenclature des emplois hospitaliers) des emplois non classables ailleurs, comme par exemple les travailleurs handicapés en C.A.T, les formateurs occasionnels et les apprentis.

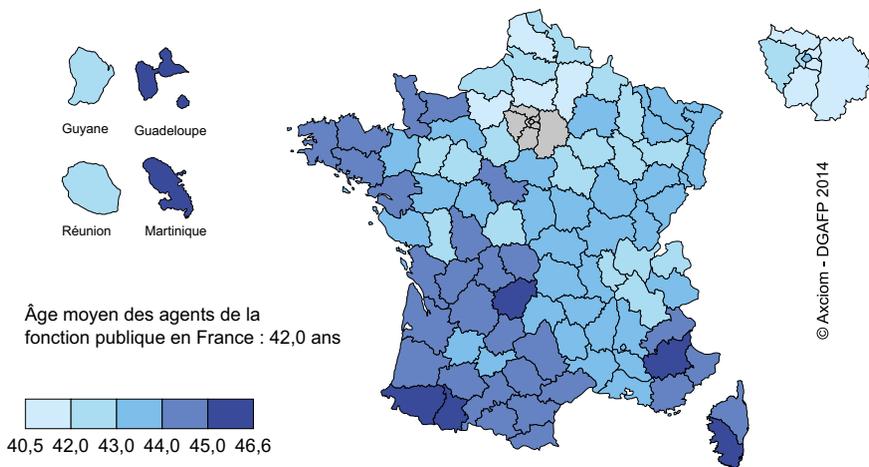
Figure 2.5-9 : Âge moyen des agents civils de la fonction publique par département au 31 décembre 2012



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, civils. FPE + FPT + FPH.

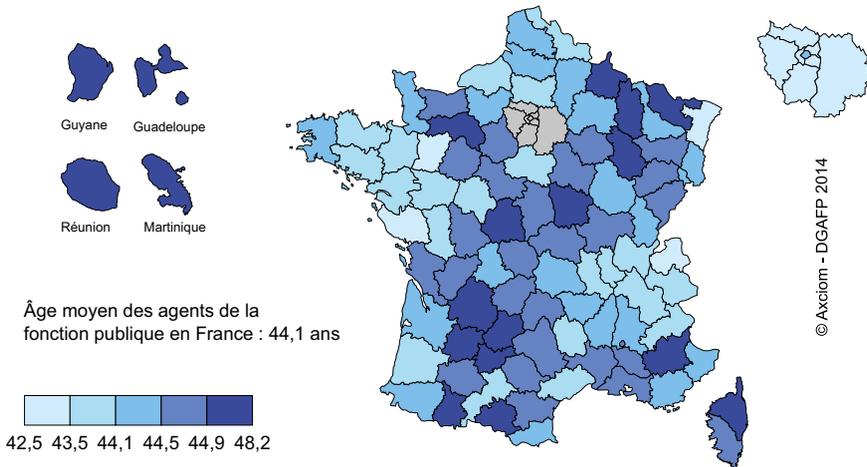
Figure 2.5-10 : Âge moyen des agents civils de la fonction publique de l'État par département au 31 décembre 2012



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

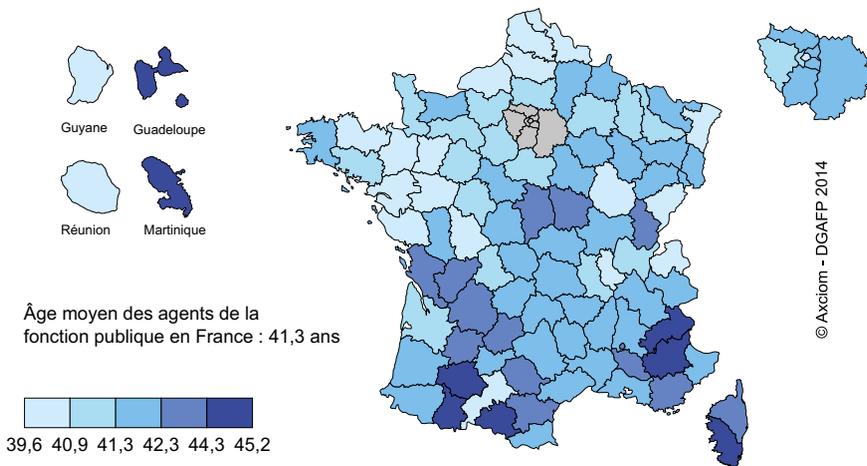
Champ : emplois principaux, civils. FPE.

Figure 2.5-11 : Âge moyen des agents de la fonction publique territoriale par département au 31 décembre 2012



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.
Champ : emplois principaux. FPT.

Figure 2.5-12 : Âge moyen des agents de la fonction publique hospitalière par département au 31 décembre 2012



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.
Champ : emplois principaux. FPH.

2.6 Travailleurs handicapés

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose aux employeurs publics d'au moins vingt salariés d'employer des travailleurs handicapés dans la proportion de 6 % de l'effectif total de leurs salariés et d'effectuer une déclaration au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Si le taux de 6 % n'est pas atteint, ils doivent verser au FIPHFP une contribution annuelle proportionnelle à l'écart constaté entre le nombre de personnes handicapées rémunérées et l'obligation légale d'emploi.

Le FIPHFP couvre les trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière), mais également d'autres employeurs publics : les organismes consulaires (chambres d'agriculture, des métiers, de commerce et d'industrie) et les caisses nationales de Sécurité sociale (Acos, CNAF, Cnamts, Cnavts). La Poste n'est plus couverte depuis le 31 décembre 2011. Il a une double vocation : favoriser, grâce à une politique incitative, le recrutement

des personnes en situation de handicap ; aider à leur maintien dans l'emploi. Il met notamment à la disposition des employeurs publics des financements, ainsi que des ressources d'expertise et de conseil.

Au 1^{er} janvier 2012, les employeurs assujettis (champ FIPHFP) et ayant rempli leur déclaration comptaient

196 730 travailleurs handicapés dans leurs effectifs (+5,6 % par rapport à 2011) : 33 % étaient affectés dans la fonction publique de l'État, 42 % dans la fonction publique territoriale, 24 % dans la fonction publique hospitalière et 1 % hors champ de la fonction publique (organismes consulaires et caisses de sécurité sociale).

Au total, le taux d'emploi légal (direct et indirect) s'établissait à 4,64 % (champ FIPHFP) et à 4,66 % sur le champ de la fonction publique *stricto sensu* : 3,57 % dans la fonction publique de l'État (5,49 % hors Éducation nationale) ; 5,66 % dans la fonction publique territoriale ; 5,20 % dans la fonction publique hospitalière. Ce taux est de 3,28 % chez les employeurs hors fonction publique du champ du FIPHFP.

Définitions et méthodes

Taux d'emploi : correspond au taux d'emploi direct (recrutement de travailleurs handicapés), et indirect. Le taux d'emploi direct est le rapport entre le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi et l'effectif total rémunéré. Le taux d'emploi légal est calculé en ajoutant le nombre d'équivalents bénéficiaires (dépenses déductibles) aux bénéficiaires (taux d'emploi direct et indirect).

Bénéficiaires : agents handicapés dont les différentes catégories (CDAPH, accidentés du travail, emplois réservés, etc.) sont définies par l'article L.323-2 et L. 323-5 du code du travail qui fixe une obligation minimale d'emploi des travailleurs handicapés égale à 6 % de l'effectif total du ministère ou de l'établissement. Ils sont répertoriés selon différentes catégories définies par l'article L.323-2 et L. 323-5 du code du travail, notamment :

CDAPH : agents reconnus travailleurs handicapés par les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Ils sont recrutés sur contrat donnant vocation à titularisation, par concours externe de droit commun ou sur contrat de droit commun.

Disponibilité des données

L'ensemble des figures présentées dans les fiches thématiques sont reproduites au format Excel sur le site internet : <http://www.fonction-publique.gouv.fr>, rubrique Statistiques / Rapports annuels, ainsi que, pour les figures marquées du signe  dans la rubrique Séries longues, pour disposer de résultats avec la plus grande profondeur historique possible.

Accidentés du travail : (voir définitions)

Emplois réservés : anciens militaires titulaires d'une pension militaire d'invalidité (ou assimilés : veuves de guerre, orphelins de guerre) et les anciens militaires non titulaires d'une pension d'invalidité.

Agents reclassés ou assimilés : (voir définitions)

Agents titulaires d'une AAH (allocation aux adultes handicapés) : depuis le 1^{er} janvier 2006.

Agents titulaires d'une carte d'invalidité : depuis le 1^{er} janvier 2006.

Équivalents bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés : sont convertis en nombre de bénéficiaire les crédits issus de la conclusion de contrats et de marchés avec les entreprises adaptées et les établissements d'aide par le travail, l'insertion et le maintien dans l'emploi de personnes lourdement handicapées, ainsi que les dépenses réalisées par l'employeur en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Figure 2.6-1 : Répartition des personnes dont le handicap ou la perte d'autonomie a fait l'objet d'une reconnaissance administrative selon leur situation d'emploi en 2011

[en %]

Sans emploi	62
En emploi	38
Dont :	
<i>Fonction publique de l'État</i>	3
<i>Fonction publique territoriale</i>	4
<i>Fonction publique hospitalière</i>	2
<i>Ensemble 3^{FP}</i>	8
<i>Secteur privé</i>	26
<i>Non salarié</i>	2
<i>Non renseigné</i>	2
Ensemble	100

Source : Module ad-hoc «Insertion professionnelle des personnes en situation de handicap», enquête emploi 2011, Insee.

Champ : Individus résidant en France métropolitaine, en ménage ordinaire, âgés de 15 à 64 ans et dont le handicap ou la perte d'autonomie a fait l'objet d'une reconnaissance administrative.

Lecture : 3% des individus âgés de 15 à 64 ans dont le handicap ou la perte d'autonomie a fait l'objet d'une reconnaissance administrative sont en emploi dans la fonction publique de l'État.

Figure 2.6-2 : Répartition des agents dont le handicap ou la perte d'autonomie a fait l'objet d'une reconnaissance administrative selon leur situation d'emploi dans la fonction publique en 2011

[en %]

Emploi en milieu «protégé» (<i>ESAT, CAT, emploi spécifique aux travailleurs handicapés dans la fonction publique</i>)	8
Emploi ordinaire	87
Non renseigné	5
Ensemble	100

Source : Module ad-hoc «Insertion professionnelle des personnes en situation de handicap», enquête emploi 2011, Insee.

Champ : Agents de la fonction publique résidant en France métropolitaine, en ménage ordinaire, âgés de 15 à 64 ans et dont le handicap ou la perte d'autonomie a fait l'objet d'une reconnaissance administrative.

Lecture : 87% des agents de la fonction publique de 15 à 64 ans dont le handicap ou la perte d'autonomie a fait l'objet d'une reconnaissance administrative occupent un emploi ordinaire.

Figure 2.6-3 : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés dans les trois versants de la fonction publique au 1^{er} janvier 2012 📊

	Au 1 ^{er} janvier 2012			Évolution 2012/2011			Évolution annuelle moyenne 2012/2009		
	Bénéficiaires	Taux d'emploi direct (*)	Taux légal d'emploi (**)	Bénéficiaires (%)	Taux d'emploi direct (pt de %)	Taux légal d'emploi (pt de %)	Bénéficiaires	Taux d'emploi direct (pt de %)	Taux légal d'emploi (pt de %)
FPE ⁽¹⁾	64 449	3,38 %	3,57 %	5,0	+0,19 %	+0,23 %	9,6	0,28 %	0,28 %
<i>dont FPE⁽¹⁾ hors Éducation</i>	42 138	5,23 %	5,49 %	1,2	+0,10 %	+0,13 %	5,0	0,19 %	0,19 %
FPT	82 596	5,31 %	5,66 %	7,4	+0,30 %	+0,34 %	7,3	0,26 %	0,27 %
FPH	47 587	4,93 %	5,20 %	3,2	+0,08 %	+0,10 %	4,2	0,12 %	0,12 %
Total fonction publique⁽²⁾	194 632	4,39 %	4,66 %	5,6	+0,21 %	+0,25 %	7,2	0,25 %	0,25 %
Champ FIPHP hors Fonction publique ⁽³⁾	2 098	3,03 %	3,28 %	7,9	+0,24 %	+0,26 %	-51,1	-0,68 %	-0,67 %
Total FIPHP⁽³⁾	196 730	4,37 %	4,64 %	5,6	+0,22 %	+0,25 %	3,8	0,21 %	0,22 %

Source : FIPHP, campagne de déclaration 2010 à 2013.

Champ : Employeurs publics d'au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent.

(*) Le taux d'emploi direct est le rapport entre le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi et l'effectif total rémunéré.

(**) Le taux d'emploi légal est calculé en ajoutant le nombre d'équivalents bénéficiaires (dépenses déductibles) aux bénéficiaires.

(1) La FPE correspond ici strictement aux ministères et aux ÉPA en cohérence avec les définitions retenues par ailleurs dans le rapport annuel.

(2) Ne comprend pas La Poste, les chambres consulaires ou les caisses de Sécurité sociale. Sur le champ strict de la fonction publique, le taux légal d'emploi (4,66 % début 2012) est différent de celui observé, en incluant les employeurs assujettis au FIPHP, mais ne relevant pas de la fonction publique qui est publié par le FIPHP (4,64% début 2012).

(3) Comprend La Poste jusqu'au 31/12/2011, les chambres consulaires, les caisses de Sécurité sociale, etc.

Figure 2.6-4 : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés dans les trois versants de la fonction publique aux 1^{er} janvier 2011 et 2012 📊

	Au 1 ^{er} janvier 2012				Évolution 2012/2011			
	Effectifs physiques assujettis	Nombre de bénéficiaires	Nombre équivalents bénéficiaires	Taux légal d'emploi (*)	Effectifs physiques assujettis (%)	Nombre de bénéficiaires (%)	Nombre équivalents bénéficiaires (%)	Taux légal d'emploi (*) (pt de %)
Ministères	1 712 049	56 173	2 525	3,43 %	-1,2	5,1	35,5	7,4
Établissements publics	196 041	8 276	1 060	4,76 %	1,6	4,3	4,2	2,6
FPE⁽¹⁾	1 908 090	64 449	3 585	3,57 %	-0,9	5,0	24,5	6,9
<i>Dont : FPE⁽¹⁾ hors Éducation</i>	<i>805 736</i>	<i>42 138</i>	<i>2 074</i>	<i>5,49 %</i>	<i>-0,9</i>	<i>1,2</i>	<i>10,8</i>	<i>2,5</i>
Collectivités territoriales	1 194 170	65 661	4 192	5,85 %	0,8	7,3	15,2	6,9
Epa locaux	362 108	16 935	1 297	5,04 %	3,4	7,9	14,9	4,7
FPT	1 556 278	82 596	5 489	5,66 %	1,4	7,4	15,1	6,4
Hopitaux	849 805	42 964	2 154	5,31 %	22,3	44,0	37,8	2,9
Autres	115 370	4 623	496	4,44 %	-1,5	-2,2	3,7	-4,2
FPH	965 175	47 587	2 650	5,20 %	0,3	0,8	2,4	2,3
Total 3FP⁽²⁾	4 429 543	194 632	11 724	4,66 %	0,4	5,6	16,6	5,7

Source : FIPHP, campagne de déclaration 2012 et 2013.

Champ : Employeurs de la fonction publique d'au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent.

(*) Le taux d'emploi direct est le rapport entre le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi et l'effectif total rémunéré. Le taux d'emploi légal est calculé en ajoutant le nombre d'équivalents bénéficiaires (dépenses déductibles) aux bénéficiaires.

(1) La FPE correspond ici strictement aux ministères et aux ÉPA, en cohérence avec les définitions retenues par ailleurs dans le rapport annuel.

(2) Ne comprend pas La Poste, les chambres consulaires ou les caisses de Sécurité sociale. Sur le champ strict de la fonction publique, le taux légal d'emploi (4,66 % début 2012) est différent de celui observé, en incluant les employeurs assujettis au FIPHP, mais ne relevant pas de la fonction publique qui est publié par le FIPHP (4,64% début 2012).

Figure 2.6-5 : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés dans la FPE au 1^{er} janvier 2011 et 2012

	Au 1 ^{er} janvier 2011				Au 1 ^{er} janvier 2012			
	Effectifs physiques assujettis	Nombre de bénéficiaires	Nombre équivalents bénéficiaires	Taux légal d'emploi (*)	Effectifs physiques assujettis	Nombre de bénéficiaires	Nombre équivalents bénéficiaires	Taux légal d'emploi (*)
Affaires étrangères et européennes	7 578	353	227	7,65 %	7 439	336	113	6,04 %
Alimentation, agriculture et pêche	32 119	1 252	63	4,09 %	31 250	1 379	43	4,55 %
Ministères économique et financier	157 299	7 894	106	5,09 %	152 901	8 193	99	5,42 %
Culture et Communication	11 467	469	3	4,12 %	11 177	494	7	4,49 %
Défense	66 523	4 609	0	6,93 %	64 962	4 545	186	7,28 %
Écologie, Énergie, Développement durable et Mer	68 365	4 350	9	6,38 %	65 468	4 277	132	6,73 %
<i>Hors Aviation civile</i>	57 097	3 702	0	6,48 %	54 303	3 639	125	6,93 %
<i>Aviation civile</i>	11 268	648	9	5,83 %	11 165	638	6	5,77 %
Ministères de l'enseignement ⁽¹⁾	1 113 613	19 729	1 007	1,86 %	1 102 354	22 311	1 511	2,16 %
Intérieur, Outre-mer et Collectivités territoriales	178 140	10 199	380	5,94 %	178 836	10 410	341	6,01 %
Justice et Libertés	74 093	3 211	39	4,39 %	74 396	2 769	20	3,75 %
Ministères sociaux	22 740	1 322	22	5,91 %	21 511	1 377	66	6,71 %
<i>Santé et Sports</i>	11 963	602	22	5,22 %	10 897	616	51	6,12 %
<i>Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville</i>	10 777	720	0	6,68 %	10 614	761	15	7,31 %
Services du Premier ministre	1 504	62	7	4,62 %	1 755	82	7	5,09 %
Total ministères	1 733 441	53 450	1 863	3,19 %	1 712 049	56 173	2 525	3,43 %
Caisse des dépôts et consignations	5 411	224	82	5,66 %	5 578	238	102	6,10 %
CNRS	25 630	1 057	24	4,22 %	25 505	920	17	3,67 %
INRA	8 790	441	51	5,59 %	8 747	506	48	6,33 %
Inria	2 623	31	1	1,21 %	2 583	34	2	1,38 %
Inserm	5 404	209	12	4,09 %	5 459	214	9	4,08 %
IRD	1 746	21	3	1,35 %	1 672	25	3	1,65 %
Météo France	3 555	311	0	8,75 %	3 492	310	7	9,08 %
Institut français Sciences et technologies des transports, aménagement et réseaux	1 164	19	4	1,98 %	1 122	20	1	1,89 %
INR en Sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture	1 225	28	2	2,42 %	1 151	29	3	2,79 %
Pôle emploi	45 766	2 638	182	6,16 %	45 125	2 852	199	6,76 %
Autres établissements publics	91 617	2 958	657	3,95 %	95 607	3 128	670	3,97 %
Total établissements publics⁽¹⁾	192 931	7 937	1 017	4,64 %	196 041	8 276	1 060	4,76 %
Total FPE⁽¹⁾	1 926 372	61 387	2 880	3,34 %	1 908 090	64 449	3 585	3,57 %
Total FPE⁽¹⁾ hors Éducation	812 759	41 658	1 873	5,36 %	805 736	42 138	2 074	5,49 %

Source : FIPHP, campagne de déclaration 2012 et 2013.

Champ : Employeurs de la fonction publique d'au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent.

(*) Le taux d'emploi direct est le rapport entre le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi et l'effectif total rémunéré. Le taux d'emploi légal est calculé en ajoutant le nombre d'équivalents bénéficiaires (dépenses déductibles) aux bénéficiaires.

(1) Ne comprend pas La Poste, les chambres consulaires ou les caisses de Sécurité sociale. Sur le champ strict de la FPE (ministères + ÉPA), le taux légal d'emploi est différent de celui observé, en incluant les employeurs assujettis au FIPHP, mais ne relevant pas de la fonction publique qui est publié par le FIPHP.

Figure 2.6-6 : Répartition des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés par statut et par sexe dans les trois versants de la fonction publique au 1^{er} janvier 2012 [en %]

	Titulaires			Ouvriers d'État	Non-titulaires	Total	Part de Femmes
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C				
Total ministères	29,6	24,1	37,0	2,3	7,0	100,0	49,6
Total établissements publics ⁽²⁾	14,8	15,5	17,3	2,2	50,3	100,0	57,6
Total FPE ⁽¹⁾⁽²⁾	27,7	23,0	34,5	2,3	12,5	100,0	50,6
<i>Total FPE ⁽¹⁾⁽²⁾ hors Éducation</i>	<i>9,8</i>	<i>31,6</i>	<i>44,4</i>	<i>3,4</i>	<i>10,8</i>	<i>100,0</i>	<i>41,3</i>
Collectivités territoriales	2,3	6,8	82,8		8,1	100,0	51,2
Épa locaux	3,0	7,5	78,8		10,7	100,0	44,6
Total FPT	2,5	7,0	81,9		8,6	100,0	49,8
Hôpitaux	7,6	19,1	68,5		4,8	100,0	74,4
Autres	4,7	9,0	65,3		20,9	100,0	69,7
Total FPH	7,3	18,1	68,2		6,4	100,0	74,0
Total 3FP ⁽²⁾	12,1	15,1	62,8	0,8	9,4	100,0	56,0

Source : FIPHFP, campagne de déclaration 2013.

Champ : Employeurs de la fonction publique d'au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent. Les agents sur emplois particuliers ne sont pas inclus ici.

(1) La FPE correspond ici strictement aux ministères et aux ÉPA, en cohérence avec les définitions retenues par ailleurs dans le rapport annuel.

(2) Ne comprend pas La Poste, les chambres consulaires ou les caisses de Sécurité sociale. Sur le champ strict de la fonction publique, le taux légal d'emploi (4,66 % début 2012) est différent de celui observé, en incluant les employeurs assujettis au FIPHFP, mais ne relevant pas de la fonction publique qui est publié par le FIPHFP (4,64% début 2012).

Figure 2.6-7 : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés occupant un emploi particulier ⁽¹⁾ par sexe au 1^{er} janvier 2012

	en nombre			évolution par rapport à 2011 (en %)		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
FPE ⁽²⁾⁽³⁾	28	80	108	-24,3	-36,5	-33,7
FPT	633	507	1 140	57,9	17,9	37,2
FPH	243	449	692	-7,3	0,2	-2,5
Total 3FP ⁽³⁾	904	1 036	1 940	29,1	3,2	13,8

Source : FIPHFP, campagne de déclaration 2013.

Champ : Employeurs de la fonction publique d'au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent.

(1) Stagiaires handicapés accueillis pour des stages pratiques dans le cadre de formations diplômantes ou de conventions conclues avec des structures de travail protégé, apprentis, CES, CEC, CAE, CA, emplois jeunes, emplois Berkani de droit privé.

(2) La FPE correspond ici strictement aux ministères et aux ÉPA, en cohérence avec les définitions retenues par ailleurs dans le rapport annuel.

(3) Ne comprend pas La Poste, les chambres consulaires ou les caisses de Sécurité sociale. Sur le champ strict de la fonction publique, le taux légal d'emploi (4,66 % début 2012) est différent de celui observé, en incluant les employeurs assujettis au FIPHFP, mais ne relevant pas de la fonction publique qui est publié par le FIPHFP (4,64% début 2012).

Figure 2.7-1 : Effectifs physiques des agents civils par versant de la fonction publique par statut, sexe et quotité de temps de travail au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM)

	Total effectifs	Quotité indéterminée	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %	Effectifs à temps partiel	Part des agents à temps partiel (en %)
FPE Titulaires	1 538 853	3 094	5 637	23 850	9 761	98 422	41 950	182 714	11,9
Femmes	914 943	1 606	4 622	20 597	8 128	89 392	36 528	160 873	17,6
Hommes	623 910	1 488	1 015	3 253	1 633	9 030	5 422	21 841	3,5
dont titulaires enseignants	767 828	978	2 378	17 556	6 686	26 053	27 488	81 139	10,6
Femmes	506 743	589	1 898	15 556	5 603	24 128	23 750	71 524	14,1
Hommes	261 085	389	480	2 000	1 083	1 925	3 738	9 615	3,7
Non-titulaires⁽¹⁾	351 759	19 838	11 355	40 617	14 946	33 940	21 662	142 358	40,5
Femmes	211 965	11 041	8 456	29 255	10 425	26 529	13 216	98 922	46,7
Hommes	139 794	8 797	2 899	11 362	4 521	7 411	8 446	43 436	31,1
Autres catégories et statuts⁽²⁾	178 281	3 179	2 613	7 439	3 998	6 119	6 002	29 350	16,5
Femmes	109 753	1 905	1 944	6 309	3 170	5 113	4 897	23 338	21,3
Hommes	68 528	1 274	669	1 130	828	1 006	1 105	6 012	8,8
FPT Titulaires⁽³⁾	1 429 935	19 710	27 483	35 349	28 894	116 055	59 920	287 411	20,1
Femmes	828 739	15 413	21 948	27 840	22 990	106 015	55 212	249 418	30,1
Hommes	601 196	4 297	5 535	7 509	5 904	10 040	4 708	37 993	6,3
Non-titulaires	369 653	68 165	23 161	32 113	20 901	22 648	15 477	182 465	49,4
Femmes	247 652	49 889	18 219	24 746	16 667	18 845	12 239	140 605	56,8
Hommes	122 001	18 276	4 942	7 367	4 234	3 803	3 238	41 860	34,3
Autres catégories et statuts⁽²⁾	62 831	4 394	6 189	3 328	5 351	3 552	1 873	24 687	39,3
Femmes	54 057	2 902	5 101	2 385	4 498	3 062	1 682	19 630	36,3
Hommes	8 774	1 492	1 088	943	853	490	191	5 057	57,6
FPH Titulaires	829 638	4 973	7 086	25 406	6 193	121 156	14 160	178 974	21,6
Femmes	669 698	4 010	6 274	23 262	5 436	116 811	13 442	169 235	25,3
Hommes	159 940	963	812	2 144	757	4 345	718	9 739	6,1
Non-titulaires	192 719	9 976	3 611	15 237	3 199	14 175	2 439	48 637	25,2
Femmes	151 311	6 863	3 003	12 184	2 779	13 078	2 156	40 063	26,5
Hommes	41 408	3 113	608	3 053	420	1 097	283	8 574	20,7
Autres catégories et statuts⁽²⁾	114 616	14 140	5 159	3 896	2 816	3 973	1 121	31 105	27,1
Femmes	58 940	5 805	2 659	2 009	1 598	2 949	688	15 708	26,7
Hommes	55 676	8 335	2 500	1 887	1 218	1 024	433	15 397	27,7
3 FP Ensemble	5 068 285	147 469	92 294	187 235	96 059	420 040	164 604	1 107 701	21,9
Femmes	3 247 058	99 434	72 226	148 587	75 691	381 794	140 060	917 792	28,3
Hommes	1 821 227	48 035	20 068	38 648	20 368	38 246	24 544	189 909	10,4
dont titulaires	3 798 426	27 777	40 206	84 605	44 848	335 633	116 030	649 099	17,1
Femmes	2 413 380	21 029	32 844	71 699	36 554	312 218	105 182	579 526	24,0
Hommes	1 385 046	6 748	7 362	12 906	8 294	23 415	10 848	69 573	5,0

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole + Dom (hors COM et étranger).

(1) Pour les non-titulaires, il peut s'agir de temps partiel non choisi.

(2) La catégorie «autres catégories et statuts» recouvre principalement des enseignants des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

(3) Pour respecter le secret statistique, dans la FPT les militaires (2 100 sapeurs-pompiers de Marseille) sont regroupés avec les titulaires.

Figure 2.7-2 : Effectifs physiques des titulaires de la FPE à temps partiel et en cessation progressive d'activité par sexe et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM)

	Total titulaires	Titulaires à temps partiel	Part de titulaires à temps partiel (en %)	Titulaires en CPA	Part de CPA parmi les titulaires de 57 ans et + (en %)
Femmes					
Catégorie A	613 444	88 396	14,4	787	1,3
Catégorie B	139 316	32 294	23,2	282	1,2
Catégorie C	161 710	40 097	24,8	274	0,9
Catégorie indéterminée	473	86	18,2	-	
Total	914 943	160 873	17,6	1 343	1,2
Hommes					
Catégorie A	375 872	12 698	3,4	461	0,8
Catégorie B	158 398	4 662	2,9	82	0,6
Catégorie C	89 053	4 199	4,7	39	0,4
Catégorie indéterminée	587	282	48,0	-	
Total	623 910	21 841	3,5	582	0,7
Ensemble					
Catégorie A	989 316	101 094	10,2	1 248	1,0
Catégorie B	297 714	36 956	12,4	364	1,0
Catégorie C	250 763	44 296	17,7	313	0,8
Catégorie indéterminée	1 060	368	34,7	-	
Total	1 538 853	182 714	11,9	1 925	1,0

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, titulaires. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole + Dom (hors COM et étranger).

CPA : cessation progressive d'activité. En 2012, seuls les agents de 57 ans et plus sont concernés.

Note : le temps partiel doit être distingué du temps incomplet dont les fondements juridiques sont différents.

Figure 2.7-3 : Effectifs physiques des titulaires de la FPT à temps partiel par sexe et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM)

	Total titulaires	Titulaires à temps partiel	Part de titulaires à temps partiel (en %)
Femmes			
Catégorie A	76 699	17 771	23,2
Catégorie B	123 266	34 735	28,2
Catégorie C	615 928	191 188	31,0
Catégorie indéterminée	12 846	5 724	44,6
Total	828 739	249 418	30,1
Hommes			
Catégorie A	46 972	2 648	5,6
Catégorie B	68 578	4 722	6,9
Catégorie C	481 292	29 529	6,1
Catégorie indéterminée	4 354	1 094	25,1
Total	601 196	37 993	6,3
Ensemble			
Catégorie A	123 671	20 419	16,5
Catégorie B	191 844	39 457	20,6
Catégorie C	1 097 220	220 717	20,1
Catégorie indéterminée	17 200	6 818	39,6
Total	1 429 935	287 411	20,1

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, titulaires. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole + Dom (hors COM et étranger).

Note : le temps partiel doit être distingué du temps non complet dont les fondements juridiques sont différents.

Figure 2.7-4 : Effectifs physiques des titulaires de la FPH à temps partiel par sexe et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM)

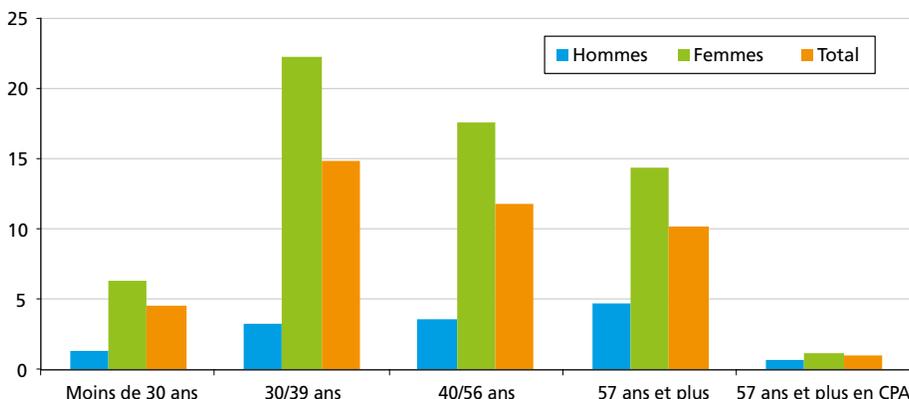
	Total titulaires	Titulaires à temps partiel	Part de titulaires à temps partiel (en %)
Femmes			
Catégorie A	166 975	39 956	23,9
Catégorie B	167 521	52 756	31,5
Catégorie C	335 142	76 505	22,8
Catégorie indéterminée	60	18	30,0
Total	669 698	169 235	25,3
Hommes			
Catégorie A	30 612	1 689	5,5
Catégorie B	31 378	2 518	8,0
Catégorie C	97 885	5 530	5,6
Catégorie indéterminée	65	2	3,1
Total	159 940	9 739	6,1
Ensemble			
Catégorie A	197 587	41 645	21,1
Catégorie B	198 899	55 274	27,8
Catégorie C	433 027	82 035	18,9
Catégorie indéterminée	125	20	16,0
Total	829 638	178 974	21,6

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, titulaires. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole + Dom (hors COM et étranger).

Note : le temps partiel doit être distingué du temps incomplet dont les fondements juridiques sont différents.

Figure 2.7-5 : Part des agents titulaires de la FPE à temps partiel ou en CPA, par tranche d'âge et par sexe au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM) [en %]



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, titulaires. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole + Dom (hors COM et étranger).

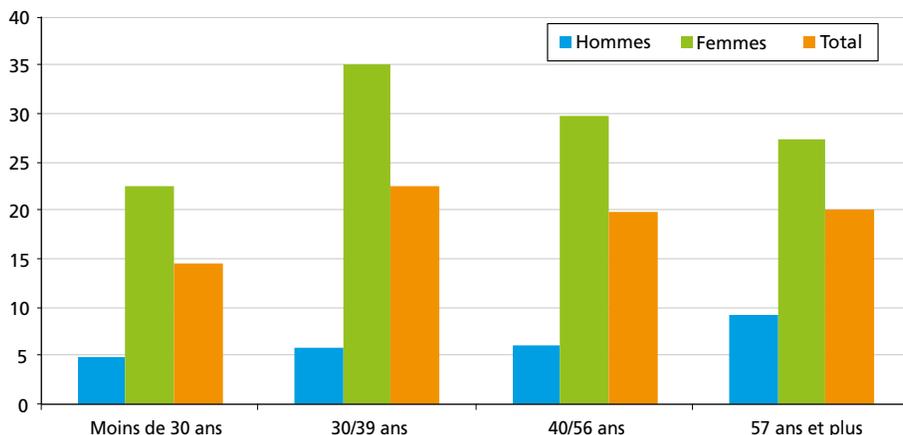
CPA : cessation progressive d'activité. En 2012, seuls les agents de 57 ans et plus sont concernés.

Note : le temps partiel doit être distingué du temps incomplet dont les fondements juridiques sont différents.

Note de lecture : 1,3 % des hommes de moins de 30 ans, titulaires de la FPE, sont à temps partiel. 0,7 % des hommes de 57 ans et plus, titulaires de la FPE, sont en CPA.

Figure 2.7-6 : Part des agents titulaires de la FPT à temps partiel, par tranche d'âge et par sexe au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM)

[en %]



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études statistiques.

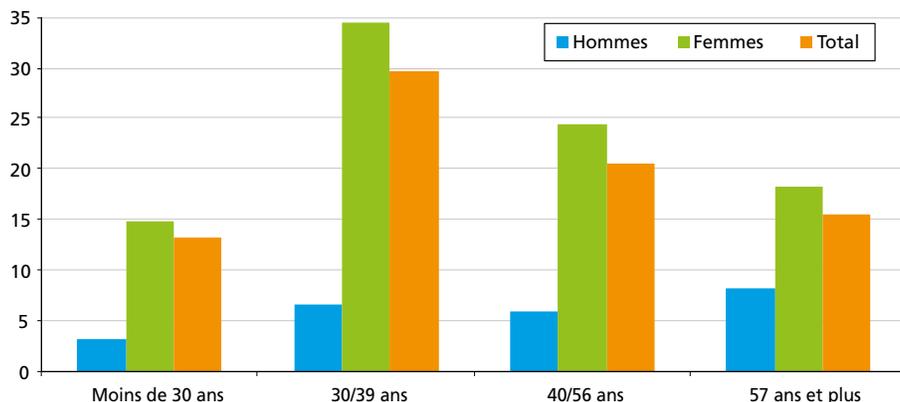
Champ : emplois principaux, titulaires. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole + Dom (hors COM et étranger).

Note : le temps partiel doit être distingué du temps non complet dont les fondements juridiques sont différents.

Note de lecture : 4,8 % des hommes de moins de 30 ans, titulaires de la FPT, sont à temps partiel. 9,2 % des hommes de 57 ans et plus, titulaires de la FPT sont à temps partiel.

Figure 2.7-7 : Part des agents titulaires de la FPH à temps partiel, par tranche d'âge et par sexe au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM)

[en %]



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études statistiques.

Champ : emplois principaux, titulaires. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole + Dom (hors COM et étranger).

Note : le temps partiel doit être distingué du temps incomplet dont les fondements juridiques sont différents.

Note de lecture : 3,2 % des hommes de moins de 30 ans, titulaires de la FPH, sont à temps partiel. 8,3 % des hommes de 57 ans et plus, titulaires de la FPH, sont à temps partiel.

Figure 2.8-1 : Répartition par niveau de diplôme, sexe et âge des agents des trois versants de la fonction publique en 2012 en France métropolitaine [en %]

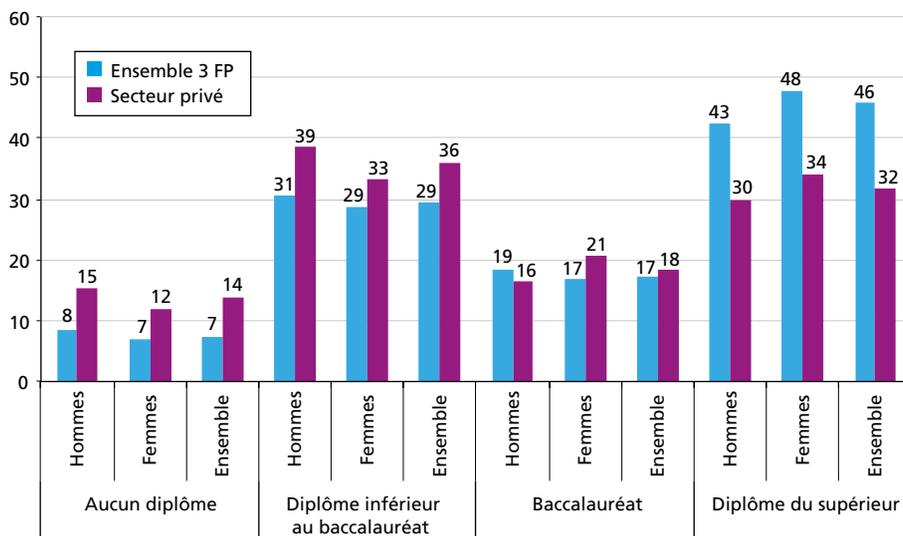
			Aucun diplôme	Diplôme inférieur au baccalauréat	Baccalauréat	Diplôme du supérieur	Ensemble
FPE	15-29 ans	H	4,7	21,2	30,4	43,7	100,0
		F	1,3	3,7	17,1	77,8	100,0
		total	2,9	11,7	23,2	62,2	100,0
	30-49 ans	H	2,3	16,5	22,6	58,6	100,0
		F	1,7	6,5	13,2	78,6	100,0
		total	2,0	11,2	17,7	69,2	100,0
	50 ans et plus	H	3,6	24,1	14,6	57,6	100,0
		F	2,5	21,8	20,2	55,5	100,0
		total	3,0	22,8	17,7	56,5	100,0
	Tous âges	H	2,9	19,2	21,4	56,4	100,0
		F	1,9	10,8	15,9	71,5	100,0
		Ensemble FPE	2,4	14,7	18,4	64,5	100,0
	FPT	15-29 ans	H	11,6	34,3	26,6	27,6
F			7,2	31,0	29,9	32,0	100,0
total			8,7	32,2	28,7	30,4	100,0
30-49 ans		H	16,3	43,2	17,0	23,5	100,0
		F	10,6	38,0	19,6	31,8	100,0
		total	12,7	39,9	18,7	28,7	100,0
50 ans et plus		H	18,0	56,0	10,0	16,0	100,0
		F	18,1	55,9	11,3	14,7	100,0
		total	18,1	55,9	10,8	15,2	100,0
Tous âges		H	16,4	46,9	15,5	21,2	100,0
		F	12,8	43,4	18,0	25,7	100,0
		Ensemble FPT	14,2	44,7	17,1	24,0	100,0
FPH		15-29 ans	H	3,1	22,9	34,2	39,8
	F		1,7	21,9	28,3	48,1	100,0
	total		2,0	22,1	29,6	46,3	100,0
	30-49 ans	H	7,9	33,2	12,7	46,2	100,0
		F	5,5	33,9	13,9	46,6	100,0
		total	6,0	33,8	13,6	46,6	100,0
	50 ans et plus	H	9,5	35,5	6,7	48,2	100,0
		F	9,3	39,1	12,4	39,2	100,0
		total	9,3	38,2	11,0	41,5	100,0
	Tous âges	H	7,5	32,0	14,9	45,6	100,0
		F	5,7	32,8	16,5	44,9	100,0
		Ensemble FPH	6,1	32,6	16,1	45,1	100,0
	3 FP	15-29 ans	H	6,6	25,6	29,9	37,9
F			3,3	18,9	25,2	52,7	100,0
total			4,4	21,2	26,8	47,5	100,0
30-49 ans		H	7,5	27,1	19,7	45,6	100,0
		F	5,8	24,7	15,7	53,8	100,0
		total	6,5	25,6	17,2	50,7	100,0
50 ans et plus		H	10,3	38,8	11,7	39,1	100,0
		F	10,5	39,8	14,8	34,9	100,0
		total	10,4	39,4	13,6	36,5	100,0
Tous âges		H	8,3	30,7	18,5	42,5	100,0
		F	6,9	28,6	16,8	47,7	100,0
		Ensemble 3 FP	7,4	29,3	17,4	45,8	100,0

Source : Insee, enquête emploi 2012. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : France métropolitaine. Age en années révolues au 31 décembre 2012.

Note de lecture : 43,7% des hommes de la FPE âgés de 15 à 29 ans sont diplômés du supérieur.

Figure 2.8-2 : Répartition par niveau de diplôme et sexe dans les trois versants de la fonction publique et le secteur privé en 2012



Source : Insee, enquête emploi 2012. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : France métropolitaine. Age en années révolues au 31 décembre 2012.

Note de lecture : 43% des hommes en emploi dans la fonction publique et 30% des hommes en emploi dans le secteur privé en 2012 sont diplômés du supérieur.